



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE CONCERNANT LE BUDGET 2022

(Du 23 novembre 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière (CoFi) s'est réunie en séances plénières les 11, 18 et 23 novembre 2021 pour examiner le budget de l'exercice 2022 ainsi que divers arrêtés ayant un impact sur le budget.

Le Conseil communal – au complet – a présenté aux 15 commissaires de la CoFi le budget 2022.

En introduction, le Conseil communal nous rappelle la formidable dynamique liée à la fusion, que nous devons soutenir et accompagner ces prochaines années.

La pandémie du Covid-19, les charges de transfert et des rentrées fiscales à la baisse mettent en péril les équilibres financiers de la Ville. Si la pandémie Covid-19 est plutôt récente, les autres effets sont à l'œuvre depuis de nombreuses années.

Les effets conjoncturels comme le déficit structurel sont importants et touchent autant les charges que les recettes.

Malgré une réelle inquiétude concernant ses prévisions financières - au-delà de 2022 - le Conseil communal se veut aussi rassurant quant à sa vision dynamique et constructive pour l'avenir de notre cité.

Il affirme que les prochains budgets devront être construits en partenariat avec les élus et la commission financière afin d'assumer certains choix qui seront financiers mais aussi politiques.

Il n'est pas aisé d'évaluer un tel budget, qui ne peut être comparé qu'avec celui de 2021 puisqu'il n'y a pas encore eu de comptes de la nouvelle commune à avoir été bouclés.

De plus, la baisse des coefficients fiscaux de trois anciennes communes, la répartition des recettes fiscales entre Canton et les communes, les transferts de missions et de charges, le passage au MCH2 et la fusion complexifient sérieusement l'analyse des chiffres qui nous sont soumis.

Une comparaison des années antérieures avec les comptes des 4 communes sur plusieurs années montre un déficit opérationnel qui va s'accroissant.

Les pertes fiscales sont conséquentes, les charges sont en hausse, les réserves et provisions sont clairement à la baisse.

Les investissements prévus - certains déjà votés - doivent être poursuivis.

Le Conseil communal est conscient que la question d'une dérogation du mécanisme du frein à l'endettement pourrait se poser dès 2023.

Nos finances publiques devront à terme tendre à l'équilibre.

Résultat opérationnel 2022: déficit prévu de 48'470'100 francs.

Résultat extraordinaire 2022 : un bonus de 36'104'000 francs, provenant essentiellement de la réserve de réévaluation du patrimoine financier (PF) et de la réserve conjoncturelle pour les effets du Covid-19.

Le résultat opérationnel auquel on ajoute le résultat extraordinaire nous donne un déficit prévu pour 2022 de 12'366'100 francs (compte de résultats).

Ressources humaines : les modifications apportées au statut du personnel votées récemment par le Conseil général n'ont pas été prises en compte dans le budget. Leur impact pourra avoisiner les 1,4 million de francs. Le Conseil communal reconnaît qu'il s'agit d'une estimation non consolidée et qu'il est difficile d'en mesurer les effets réels avant une année. Il faut rester prudent avec ces estimations car trop de paramètres rentrent en jeu.

Par ailleurs, la baisse de cotisations LPP, qui n'a pas été prise en compte dans le budget 2022, a pour conséquence une baisse des charges de 1 million de francs.

Le budget 2021 a été fait par estimation concernant certaines charges. Il y a donc forcément un manque de précision et de nombreuses données erronées ne pourront être corrigées qu'à la lumière des comptes 2021 et d'une analyse plus fine.

Au moment de l'élaboration du budget 2022, il a été tenu compte d'une hausse de revenus fiscaux de 8,2 millions de francs.

A ce jour, une amélioration des revenus des personnes morales et des personnes physiques est attendue aux comptes 2021 pour plus de 3 millions par rapport au budget 2021. La raison principale provient du fait que les recettes fiscales 2021 ont probablement été sous-estimées, l'impact Covid-19 étant difficile à estimer. Il n'en reste pas moins que les recettes fiscales 2022 sont inférieures à ce qu'elles auraient dû être sans une pandémie.

Le résultat des activités d'exploitation et le résultat opérationnel sont proches du budget 2021, l'écart du résultat total provient essentiellement d'une utilisation moindre des réserves.

Le Conseil communal continue d'étudier et de rechercher des solutions, par exemple par la rediscussion de la répartition de certaines charges entre le canton et la commune, la limitation de certaines dépenses, les augmentations des recettes par une politique de domiciliation, etc. Il souhaite trouver une bonne méthode de travail entre le Conseil communal et la CoFi pour les défis à venir.

La plus grande inquiétude reste de ne plus pouvoir investir suffisamment ces prochaines années. La raison principale est un degré d'autofinancement moyen sur quatre ans insuffisant selon le règlement communal sur les finances.

Les réserves étaient de 337 millions en 2020 et baisseront à 195 millions en 2022.

L'insuffisance de financement est de 102'598'700 francs. Il faut lier ce montant à la lecture des différents indicateurs financiers.

Le plan financier de 2022 à 2025 prévoit des pertes qui vont en augmentant.

Compte de résultats 2023: perte de 11 à 17 millions.

Pour 2024: perte de 25 à 37 millions.

Pour 2025: perte de 22 à 40 millions de francs.

La loi permet d'étaler le prélèvement à la réserve conjoncturelle dû à la baisse des recettes fiscales de manière dégressive sur plusieurs années.

Le Conseil communal insiste sur le fait de rester très prudent dans ces premières estimations. Il y a trop d'inconnues à chiffrer et aucune prévision économique globale ne fait consensus. Il prévoit toutefois de faire des économies à hauteur de 6 millions de francs par année.

La dette a augmenté de 40 millions avec la fusion. En 2020, elle se montait, pour les 4 anciennes communes, à 371 millions et pour 2022, elle atteindra 524 millions de francs pour autant que les investissements prévus soient réalisés (échancier de remboursement 2022 : 26,2 millions de francs).

Le montant de la dette est jugé beaucoup trop important par certains commissaires.

Cela dit, il faut souligner que la structure et la gestion de notre dette est très bien gérée.

Le taux d'intérêt moyen prévu est de 0.7 % pour 2022. En 2021, deux emprunts à long terme ont pu être conclus à taux zéro.

Près de la moitié de notre dette (court et long terme) est à un taux situé entre 0 et 0.5 %.

Les taux d'intérêts très bas permettent à notre collectivité, pour l'instant, de bien fonctionner et d'assurer ainsi les investissements nécessaires à notre fonctionnement présent et futur.

Les commissaires ont eu des difficultés à comparer le budget 2022 avec celui de 2021. Ils ont éprouvé un certain malaise en entendant les propos alarmistes du Conseil communal.

Toutefois, la CoFi a apprécié les motivations fortes du Conseil communal en vue de retrouver un équilibre financier tout en gardant une bonne dynamique générale liée à la fusion.

Pour ce budget 2022, la CoFi a finalement voté l'entrée en matière à l'unanimité.

Les cinq sous-commissions ont siégé entre le 10 et le 18 novembre 2021 afin de procéder à un examen plus approfondi du budget 2022. Les synthèses de leurs travaux respectifs figurent dans les rapports de chaque sous-commission présentés ci-après :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Développement durable, Mobilité, Infrastructures et Energie)

La sous-commission financière I, composée de Mmes Aurélie Widmer, Laura Ding et M. Christophe Schwarb (rapporteur), s'est réunie le 16 novembre 2021 pour examiner le budget 2021 en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable du Dicastère DDMIE, ainsi que Mme Isabelle Auret, secrétaire de direction du dicastère du développement durable, de la Mobilité, des infrastructures et de l'énergie. Ont également participé à cette séance: pour section de l'Environnement, Mme Gaël Muller-Heyraud, architecte-paysagiste communale, cheffe du Service des parcs, forêts et domaines et de l'office des parcs et promenades, Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'office des domaines ; M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts ; pour la section du Développement durable, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué et chef de l'office du développement durable; pour la section des Infrastructures, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos; M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie ; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie ; M. François Derouwaux, chef de l'office de la mobilité.

Mme Laure Rotzetter, secrétaire générale du DDMIE, malade, est excusée et remplacée par Mme Isabelle Auret pour le soutien à la rédaction du procès-verbal.

Le Conseiller communal en charge du DDMIE souhaite la bienvenue aux commissaires et leur adresse quelques remarques introductives concernant le budget 2022 de son Dicastère.

Le budget 2022 devrait être plus précis que le précédent, pour lequel de nombreuses incertitudes existaient, en lien avec la consolidation des activités des quatre communes partenaires à la fusion, dont la taille et l'organisation différaient beaucoup. Il reste encore un certain nombre d'inconnues, qui pourront être en partie levées avec les comptes 2021.

Dans le cadre de la première année de la commune fusionnée, le nouveau Dicastère a été constitué et organisé. Des travaux d'adaptation importants des services ont eu lieu, dont certains avaient été anticipés dès 2020 (STEP, Forêts, Voirie, etc.), et ont été mis en œuvre en 2021, en vue notamment d'optimiser les locaux, le matériel et l'allocation de ressources en personnel. Ces efforts se poursuivront en 2022 et dans les années suivantes. À noter que certains offices, en particulier les Parcs et promenades, ont connu une augmentation du volume de travail sans commune mesure avec l'adaptation des ressources liée à la fusion. D'autres travaillent avec des effectifs peu compatibles avec les ambitions annoncées dans le Livre blanc ou avec la réalité des tâches : mobilité, environnement, énergie, affaires foncières en particulier. Le DDMIE s'efforce de pallier ces difficultés par le développement de synergies entre les offices, en améliorant l'efficacité des prestations partout où c'est possible, en priorisant les tâches et en jouant sur les fluctuations de personnel pour adapter les profils professionnels aux besoins. La marge de manœuvre est cependant limitée.

Pour 2022, le DDMIE a apporté des améliorations à son budget à hauteur de 1 million, en particulier sur les charges BSM et le fonctionnement.

L'écart de 2'185'700 francs en augmentation par rapport au budget 2021, s'explique entièrement par :

- une augmentation de la contribution communale au pot commun des transports (plus d'un million) ;
- la disparition des recettes et des charges, inférieures aux recettes, liées aux réseaux (télé-réseau Peseux, réseaux électriques, gaz et éclairage public)
- des augmentations liées aux charges de personnel dues à des ajustements d'effectifs (et non à des augmentations d'EPT) et aux conséquences du nouveau statut ;

- des diminutions de recettes dues à la suppression des imputations internes ;
- des ajustements du budget liés aux opérations foncières ;
- des charges d'amortissement liées à de nouveaux investissements.

Les commissaires prennent note des explications qui précèdent et relèvent la difficulté de comparer le budget 2022 avec le budget 2021 qui a dû être « ajusté » sur de nombreux points, sans savoir si ces ajustements sont justifiés ou non.

Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

153.00 Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et l'énergie (DDMIE)

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La somme destinée à la coopération internationale technique et démocratique a été transférée sur les comptes du Dicastère DDMIE. Cette organisation a pour but d'apporter une aide technique sur des projets concrets en lien avec des ONG (projets CEAS, Médecins du monde, ...).

Infrastructures

113 Service administratif infrastructures

Lors de la finalisation du budget, certains chiffres n'ont malheureusement pas été mis à jour avec les dernières valeurs estimées par Viteos. Il s'agit de montants concernant l'eau et l'éclairage public :

113.02 Eaux

- 31300.01 prestations de services de tiers
Un montant de 5'600'000.- CHF figure au budget, contre

5'100'000.- CHF estimé par Viteos. Correspond à une diminution de 500'000.- CHF sur le budget.

- 45000.00 Prélèv. s/financements spéc. Des capitaux de tiers
Un montant de -107'600.- CHF figure au budget contre 392'400.- CHF estimés, soit une augmentation de 500'000.- CHF sur le budget

L'eau étant un domaine autoporteur (charges équivalentes aux recettes), la baisse des charges au budget viendrait en recette dans le fonds des eaux. Ce montant de 500'000.- CHF ne modifie pas donc le budget global. Un commentaire et un bilan précis figureront dans le rapport sur les comptes 2022.

113.03 Eclairage public

- 31200.02 électricité
Un montant de 448'000.- CHF figure au budget, contre 440'000.- CHF estimé par Viteos, soit une diminution de 8'000.- CHF sur le budget.
- 31200.09 autres charges d'alimentation et élimination
Un montant de 115'000.- CHF figure au budget, contre 120'000.- CHF estimé par Viteos, soit une augmentation de 5'000.- CHF sur le budget.
- 113.03 Eclairage public – 31300.01 Prestations et services de tiers
Un montant de 1'087'000.- CHF figure au budget, contre 1'106'000.- CHF estimé par Viteos, soit une augmentation de 19'000.- CHF sur le budget.
- 113.03 Eclairage public – 31990.00 « Autres charges d'exploitation »
Un montant de 620'000.- CHF figure au budget contre 551'000.- CHF estimé par Viteos, soit une diminution de 69'000.- CHF sur le budget.

Concernant l'éclairage public, un montant cumulé de 53'000.- CHF vient en diminution des charges.

S'agissant d'estimations, qui représentent une faible différence par rapport aux montants inscrits au budget, il est proposé dans ce cas également de ne pas corriger le montant et de faire le bilan chiffré précis dans le cadre du rapport sur les comptes 2022.

113.01 Energie

Il est à noter que les factures d'électricité sont payées directement par la ville et ne transitent pas par Viteos.

113.02 Eaux

Néant.

113.03 Eclairage public

L'énergie consommée par l'éclairage public de la Ville fusionnée correspond au montant sous le chiffre 31200.02 « Electricité » (448'000 francs). Le chiffre 312001 « Prest. services de tiers » correspond au maintien de la substance, à l'entretien et au remplacement de l'éclairage sur le territoire communal.

M. Schweiter indique que les investissements pour remplacer les anciens luminaires sur l'ancienne commune de Neuchâtel arrivent à leur terme, ce qui a fait fortement diminuer la consommation électrique. Ces mêmes standards seront appliqués sur les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

114 Service technique

114.00 Bureau technique

43100.00 Prestations propres s/immo. corp. portées à l'actif

En 2021, plusieurs projets importants, notamment celui de « La Ficelle » à Corcelles ont occupé le bureau technique. Ces prestations ont été imputées sur les comptes d'investissements conformément à la LFinEC. En 2022, un montant plus faible de 311'000 francs a été budgétisé.

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

Les charges sont maîtrisées avec une diminution de 84'500 francs.

30 Charges de personnel

Ajustement à hauteur de 452'000 francs en raison d'un correctif effectué par les RH par rapport en budget 21 mal calibré. À noter que deux personnes n'ont pas été remplacées lors du processus de fusion et une personne a été transférée au service des bâtiments (total de -3 EPT).

31410.00 Entretien des routes/voies de communication

Cette ligne budgétaire existait à Corcelles-Cormondrèche. Le montant a été adapté et ajouté à la ligne 31300.01 « Prestations de service de tiers ».

115.02 Déchets ménages

42 Taxes

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

Cette ligne correspond aux recettes perçues par la taxe de base des déchets sur les ménages.

42700.00 Amendes

Les amendes sont désormais dénoncées auprès du Service de la justice de l'Etat qui encaisse les montants. Seuls les frais d'enlèvement des déchets sont budgétisés à hauteur de 5'000 francs.

115.03 Déchets entreprises

Néant.

117 Station d'épuration des eaux

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

Le chiffre 39 « Imputations internes » correspond aux prestations internes fournies à la STEP venant en charge.

Le chiffre 49 « Imputations internes » correspond aux prestations internes fournies par la STEP venant en recettes

Les fortes précipitations n'ont pas posé de problème particuliers à la STEP. Les déversoirs d'orage ont simplement fonctionné plus que d'habitude. Ce qui a été plus contraignant pour la STEP est la montée des eaux subie cet été. La STEP, ainsi que certaines Stations de relevage des eaux, ont dû être déviées temporairement directement au lac. Des travaux de renforcement des berges au niveau du Ruz Chatruz à Corcelles ont dû être effectués en raison des ravinements occasionnés par les fortes intempéries.

30 Charges de personnel

301000.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Un poste qui avait été gelé a été repourvu à l'automne 2021 avec l'engagement d'un nouveau collaborateur pour compléter l'équipe en place.

36 Charges de transfert

361200.00 Quotes-parts revenus pour la Confédération

Le montant de 600'000 francs au budget 2021 correspond à la participation de la Ville à la STEP de la Saunerie. À noter que ce montant avait été attribué à la ligne 31300.01 « Prestation de services de tiers » dans le budget 2021 et est donc corrigé sur cette dernière ligne pour un bilan neutre.

Idem pour le revenu de la revente de l'électricité produite à la STEP (20'000 francs) qui passe de la ligne 31200.02 en 2021 à la ligne 43090.09 « Autres revenus d'exploitation » en 2022 pour plus de cohérence.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. Interco.

Concerne la participation de la commune du Val-de-Ruz pour le raccordement à la STEP de Neuchâtel d'une partie de son bassin versant. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants raccordé ainsi que du nombre de m³ d'eau consommée. Le calcul prend en compte les frais d'exploitation, les frais financiers de la STEP ainsi qu'une part de la taxe fédérale sur les micropolluants.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

L'office de l'énergie fonctionne avec 1 EPT (délégué à l'énergie). Une augmentation de la charge de travail de 30 à 40% a été constatée depuis la fusion. Une recherche de solution à l'interne pour pallier cette augmentation a été trouvée avec l'appui du secrétariat du service pour les tâches administratives.

Cité de l'énergie : réévaluation en cours de la pertinence des différents travaux.

7^{ème} étape Cité de l'énergie (CE) : un rapport sera établi au cours du 1^{er} semestre 2022 sur le thème de l'énergie, lequel fera notamment un bilan du projet « Cité de l'énergie » depuis 2016. Plusieurs actions ont déjà été réalisées, comme par exemple, la réalisation en 2021 d'un programme de sensibilisation aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables pour les élèves du collège du Passage. La thermographie des toitures de la ville de Neuchâtel avait été effectuée par hélicoptère le 11 et 12 février 2008 ; aujourd'hui cette mesure peut être réalisée par drone à coût très inférieur.

Lors du rapport sur la 7^{ème} étape CE, le point sera fait sur les mesures effectuées et celles qui restent à faire, ainsi qu'une analyse de la pertinence de certaines mesures avec la situation actuelle en termes de technologie.

Lors des 20 dernières années, notre ville a été labélisée « Cité de l'énergie ». Le risque de perdre le label « Cité de l'énergie » suite à la fusion existe, mais la ville essaiera de le maintenir. Ceci dit, il est relevé

que seul 5% du potentiel photovoltaïque est exploité sur le territoire communal : la priorité sera mise sur les efforts pour augmenter significativement la production photovoltaïque sur la commune.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestation service de tiers

Cette ligne a été transférée vers 31320.00 « Honoraires de conseillers » plus correct au niveau comptable.

31300.01 Prestations de service de tiers

Le montant relatif aux mandats de travaux budgétisé en 2021 (1'000 francs) a été déplacé sur le 31320.00 « Honoraires de conseillers externes et experts. En effet, l'office mandate uniquement des bureaux d'études.

33 Amortissement du patrimoine administratif

33004.00 Amort. Planif, terrains bâtis PA du compte général

Le montant de 26'000 francs était jusqu'à présent intégré dans les comptes du service du développement territorial et concerne le projet d'assainissement énergétique de la Cité de l'énergie

146 Service du développement durable, délégué à la mobilité

146.01 Mobilité

30 Charges de personnel

Un nouveau chef de l'office de la mobilité a été engagé. Afin de centraliser les activités en lien avec la mobilité, le responsable stationnement/circulation a également été transféré du service de la sécurité à l'office de la mobilité. Dans le cadre de la séparation des activités des offices mobilité et environnement/développement durable, un 20% d'EPT administratif a été transféré auprès de l'office de l'environnement et du développement durable.

36 Charges de transfert

Le montant inscrit sous 36110.00 « Dédommagements cantons et concordats » correspond à la participation de la Ville au pot commun cantonal des transports. Les montants prévisionnels sont annoncés par l'Etat avant l'établissement du budget. La participation exacte de la Ville est déterminée en fin d'année pour l'année en cours sur la base des dépenses effectives. Des fluctuations peuvent intervenir en fonction d'éventuels surcoûts en lien avec les prestations en transports publics. Le budget 2022 a ainsi été établi sur la base d'un courrier du 2 octobre 2020 de l'Etat. Un montant prévisionnel de 184'000 francs a été ajouté en lien avec une éventuelle prolongation de l'impact COVID en 2022.

Dans le cadre de la fusion, la distribution des participations sous forme de Railcheck pour l'achat d'abonnements annuel Onde verte pour la catégorie enfants et jeunes de 9 à 25 ans est effectuée par courrier postal. Il est plus simple d'effectuer l'envoi sur la base de données habitants en une seule opération, plutôt que de dissocier la transmission selon les différentes filières de formations et d'activités professionnelles. Par ailleurs, les bases de données scolaires (CLOEE) et les bases de données habitants sont parfois divergentes, par exemple en raison de l'orthographe de certains prénoms et noms. La solution retenue est la plus simple, rapide et permet une distribution directe à tous les jeunes concernés sans risques d'erreur de croisement de base de données, et permet d'éviter la surcharge des guichets communaux.

L'impact COVID sur la fréquentation des transports publics pour les années à venir est difficilement évaluable. On peut estimer que la pandémie a eu un impact sur le comportement d'un certain nombre de pendulaires qui ont opté pour la voiture au détriment des transports publics. L'évolution du télétravail aura certainement un impact pérenne sur la mobilité. Néanmoins, il faudra attendre plusieurs années pour voir quel impact aura eu le COVID sur l'évolution de la mobilité.

Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, transN va acquérir des trolleybus déperchables. Ces véhicules munis de batterie pourront s'affranchir des lignes aériennes sur certains tronçons de leur parcours. À cette occasion, il est prévu de fusionner les lignes 102 et 107 permettant ainsi d'avoir un parcours continu de Serrières à la Gare de Neuchâtel, qui se prolongera jusqu'à Marin via les Champs-Montants permettant ainsi l'accès en transports publics aux entreprises et centres commerciaux qui y sont situés.

Dans le développement du réseau pour la mobilité douce, « La Ficelle » a été réalisée en 2021 et sera inaugurée en 2022. Ce parcours piétons et cyclistes crée une voie verte entre Corcelles et Peseux le long des voies ferroviaires. Cet axe se prolonge à l'Est via l'avenue Edouard-Dubois vers Vauseyon, jusqu'au centre-ville de Neuchâtel. Une communication spécifique sera menée par la Ville de Neuchâtel au printemps prochain pour mettre en lumière ce parcours.

Pas de projet de liaison verticale entre la Coudre et Monruz à brève échéance. Plusieurs projets avaient été analysés dans le cadre des projets d'agglomération, mais ils n'ont pas été retenus pour l'instant en raison des coûts. À noter qu'une réserve domaniale existe dans le cadastre pour réaliser une rue entre Champréveyres et Monruz.

Au niveau des investissements, le monitoring de la circulation est un indicateur de l'évolution de la mobilité ciblant les carrefours de la Ville de Neuchâtel. C'est un monitoring concernant les voitures, les 2-roues et les piétons. Le lancement d'un plan de mobilité à l'échelle de la commune est également prévu afin d'établir des lignes directrices ainsi que des échéances pour les 50 prochaines années.

VITEOS, avec la collaboration de la Ville de Neuchâtel, implémente un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques sur la Commune. Trois dispositifs sont prévus destinés aux pendulaires, aux résidents et au visiteurs. Dans les deux premiers cas, il s'agit de recharges lentes ; pour le dernier cas, il s'agit de recharge rapide. La discussion actuelle est liée à la gouvernance et la tarification.

146.02 Fun'ambule

En moyenne 1 million de passagers sont transportés par année. Le Fun'ambule comptabilise 44'000 km par année. 77'000 francs sont provisionnés par année en vue de la révision des installations tous les 3 ans

163.00 Électricité

Montants à zéro en raison de la vente du réseau à Viteos.

164.00 Gaz Peseux

Montants à zéro en raison de la vente du réseau à Viteos.

Environnement

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les lignes comptables relatives aux charges de personnel sont gérées par le service des ressources humaines.

31300.01 Prestations service de tiers.

Le montant alloué les années précédentes au compte 30300.02 « Civilistes et autres contrats particuliers » a été ajouté à cette ligne.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Augmentation en raison de l'extension du plan paysage à l'ensemble des communes fusionnées. De plus, le plan d'extension floristique doit être externalisé.

42 Taxes

Correspondent à la location des serres du centre horticole de Cernier et de la vente de plantes diverses à l'externe.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

Nette augmentation des charges financières théoriques, non budgétées, qui découlent du transfert de plusieurs terrains du PF au PA (exmatriculations de biens-fonds du PF, avec usage public, pour les verser au domaine public communal (DPCom)).

Ces transferts, qu'il n'est pas possible d'anticiper, impliquent la mise à zéro de leurs valeurs au bilan. Pour rappel, les DPCom, au PA, ne sont pas valorisés au bilan.

La charge théorique pour 2020 s'est élevée à 551'000 francs. Ces transferts varient selon le développement urbain (plan de quartier, constructions, aménagement d'une desserte, etc.).

Le budget 2022 prévoit néanmoins une hausse de 50'000 francs au compte 34110.00.

Conformément à la LFinEc, ces charges théoriques doivent désormais être comptabilisées sur les comptes de résultat et ne peuvent plus être compensées par des prélèvements aux réserves de réévaluation, qui dans la plupart des cas, avaient été constituées lors de réévaluation effectuée en 2017.

Une autre partie des charges théoriques supplémentaires provient de la réévaluation du patrimoine financier et administratif (valeur au 31.12.2020) pour les charges 2021. Sur les comptes 2021, les conséquences de la fusion et de la mise à niveau des valeurs au bilan seront visibles (à titre d'exemple, toutes les communes ne valorisaient pas de la même manière les propriétés privées communales dans une même zone d'affectation).

34 Charges financières

Les comptes 34300.00 et 34304.00, « Travaux de gros entretien des terrains et bâtiments PF », ont été augmentés pour répondre à l'augmentation du PF géré par les domaines (env. 100 objets supplémentaires).

L'augmentation correspond à 1% de la valeur ECAP du patrimoine bâti hors réservoirs d'eau (qui sont des objets à très haute valeur ECAP, plusieurs millions par réservoir).

Les comptes 34395.01 « Prestations de services de tiers » (plans de mutation du SGRF) et 34397.00 « Honoraires de conseillers externes et experts » ont été augmentés pour assurer le recouvrement des plans de mutation d'une part et des honoraires de tiers pour la reprise et finalisation de dossiers fonciers des 3 autres communes (dossiers ouverts depuis des années) d'autres part.

Aucune ressource supplémentaire n'a été attribuée aux domaines suite à la fusion. Les tâches de la déléguée étaient assurées par des tiers et non par les employés communaux.

124 Forêts

124.00 Forêts

Le fonctionnement du Service sur le modèle de la nouvelle commune fusionnée a été anticipé dès le deuxième semestre 2020. Le budget établi correspond assez bien à la réalité en raison de la similarité de la tenue des comptes entre les anciennes communes.

Les forêts de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin ont rejoint l'arrondissement de Neuchâtel le 1^{er} janvier 2021. Une nouvelle répartition pour mieux équilibrer les charges de travail entre les arrondissements a été mise en place le 1^{er} juillet 2021 seulement, par le canton, avec une solution provisoire.

Suite à l'été caniculaire et sec de 2018, des dépérissements importants ont été constatés. Les mesures prises et l'été pluvieux en 2021 ont permis aux arbres restants de reprendre de la vigueur.

Tout le volume de bois à valoriser dans les chauffages l'est actuellement par les propriétés forestières de la commune. Toutefois, un volume de bois est encore disponible dans le canton (autres propriétés forestières) pour alimenter de nouvelles installations.

Le prix du bois vendu aux scieries et à l'industrie est fixé selon l'offre et la demande. Il est donc volatile. Quant au prix du bois de feu en bûche, il est fixé par la Ville. Il est de 90 francs par stère de bois de feuillus en quartelage d'un mètre et de 160 francs par stère de bois bûché à 33 cm sec. Pour ce qui est du bois de déchetage, ce dernier est fixé par convention avec Viteos à 5.9 centimes par kWh.

Manifestations organisées sur la commune pour la valorisation de la forêt :

- L'action « Un arbre Une naissance » organisée chaque année depuis l'an 2000 (sur l'ancienne Ville de Neuchâtel) est celle qui touche le plus grand nombre de personnes.
- Des actions de vulgarisation sont organisées par la commission sports et loisirs de l'ancienne commune de Peseux. Celles-ci vont être poursuivies.
- Trois sentiers « Biodiversité en forêts » ont été mis en place suite à l'action de la Confédération. Des classes sollicitent l'office des forêts pour une demi-journée en compagnie de professionnels.

- Des occasions sont également saisies lors, par exemple, de la journée internationale des forêts, d'anniversaire (millénaire, fête du jardin botanique, etc.) pour proposer un volet forestier aux activités organisées.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement en bois déchiqueté pour le chauffage à distance du Mail dont la consommation en bois va augmenter suite à l'extension du réseau au nord des voies CFF.

31300.85, 31300.85 et 31300.90 Téléphonie

Les frais de téléphones sont de 25 francs par mois pour les lignes fixes (5 lignes) et les téléphones portables (3 portables). De plus, un abonnement plus coûteux à 100 francs par mois est contracté pour la connexion internet du Centre forestier de Chantemerle (Corcelles-Cormondrèche) qui n'a pas d'accès à internet par le réseau fixe.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Il y a, en chiffres ronds, 600'000 francs pour les recettes issues de la vente du bois déchiqueté aux chauffages à distance. La vente de bois bûché génère une recette de 50'000 francs et le bois pour l'industrie et les scieries rapport un montant de 600'000 francs par an. Ceci est complété par des ventes de produits divers comme des sapins de Noël, de la dharre, des tables de pique-nique, des piquets, etc.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Les variations dans les charges de personnel sont des corrections en lien avec la fusion. Lors de l'établissement du précédent budget, certains postes ont été inscrits de manière erronée par les RH, comme dans d'autres cas.

146.03 Développement durable

L'augmentation des BSM pour un montant de 80'000 francs est due au lancement d'une évaluation des risques environnementaux pour la commune de Neuchâtel. Les événements de cet été ont démontré que l'évolution climatique engendre de nouvelles situations. Il est impératif de bien les connaître afin de s'y préparer et, le cas échéant, de mettre en place des éléments visant à les prévenir ou en atténuer les conséquences.

Commentaires finaux des commissaires :

- Les responsables des services ont pu donner des réponses satisfaisantes à toutes les questions posées.
- L'impression générale est que la gestion du budget par le DDMIE est satisfaisante et sous contrôle.
- Il est relevé que les tâches et missions assumées par le Dicastère revêtent une importance centrale, notamment en ce qui concerne les défis environnementaux et climatiques qui attendent la commune ces prochaines années.
- Les services accomplissent leur mission à la satisfaction de la population, mais la question de l'adéquation entre les ressources et l'importance des tâches pourra se poser à l'avenir.

Rapport de la sous-commission financière II

(Présidence, Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean, rapporteure, et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 16 novembre 2021 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Présidente du Conseil communal et cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivantes : MM. Daniel Veuve et Cédric Pellet (chancellerie), M. Serge Veya (contrôle des finances), M. Bertrand Cottier (service de la population et des quartiers), M. Gilles Méroz (service juridique), Mme Françoise Küenzi (service de la communication), M. Fabien Coquillat et Mme Raphaëlle Probst (service du développement territorial), MM. Marc-Alain Langel et

Jean-Marc Boerlin (économie et domiciliation), Mme Lena Brina (tourisme), M. Olivier Lavanchy (Caves de la Ville), M. Marco Geiselmann (gérance et logement), M. Thierry Favret (patrimoine bâti) et M. Antoine de Montmollin (secrétaire général).

Remarques générales

Les commissaires remercient la Présidente du Conseil communal et son secrétaire général pour la qualité des présentations et la clarté des informations reçues, ainsi que les responsables des services pour leur travail et leur disponibilité à répondre à nos questions.

Les commissaires ont ainsi apprécié les présentations harmonisées des missions et des budgets des différents services, faites durant la séance. Il est toutefois relevé que la forme du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget présente certaines difficultés de lecture pour les membres du législatif. En particulier, le lien entre les informations très détaillées fournies dans les budgets par services et les données ou commentaires généraux de la première partie du rapport n'est pas toujours facile à établir (à l'exemple des « agrégations » des rubriques 36 ou 44). Ce budget est néanmoins, par la force des choses, plus lisible que celui de l'année précédente.

Présidence

Chancellerie

100.07 Secrétariat

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Au vu des enjeux particuliers de certaines représentations d'un point de vue stratégique, financier et technique, le Conseil communal délègue la présidence de certains conseils d'administration à des externes. C'est le cas notamment pour la société Vadec qui compte parmi ses actionnaires des communes ou syndicats intercommunaux de quatre cantons différents. Les membres du conseil d'administration de Vadec n'étant pour l'heure pas rémunérés, la Ville de Neuchâtel prend en charge les honoraires du président externe désigné par le Conseil communal. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de meilleure gestion des responsabilités et des risques liés aux diverses représentations de la Ville,

qui se traduit également par une préparation des dossiers par le service des finances. Elle répond également à une recommandation formulée dans le cadre du rapport d'information 19-201 du 21 février 2019 de la Commission financière au Conseil général de la Ville de Neuchâtel relatif à la gouvernance des entités parapubliques.

Mais la question de la coordination avec les représentant-e-s de la commune de Neuchâtel issu-e-s du Conseil général dans les différents syndicats intercommunaux mériterait d'être reprise, par exemple par des échanges entre conseillers communaux et généraux concernés en amont des séances de syndicat.

Dans le même ordre d'idée, les commissaires regrette la difficulté de repérer facilement dans ce budget les coûts relatifs à chacun des syndicats dont la Ville est membre.

102.00 Archives

30100.01 Salaires personnel administration et exploitation

Le budget 2022 contient une erreur sur cette nature. En effet, 0.15 EPT a été omis, pour un montant d'environ 12'000 CHF. Au vu du montant concerné, le Conseil communal ne proposera pas d'amendement sur ce point mais un dépassement devra probablement être constaté aux comptes 2022.

162.00 Assemblées citoyennes

Les membres de la commission insistent sur l'importance de ces Assemblées dans le processus du fusion, et pour la vie de la commune. Le service met tout en œuvre pour que les premières assemblées citoyennes puissent siéger en 2022.

Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

Les membres de la sous-commission constatent que la dotation actuelle du contrôle des finances ne permet pas d'exercer un contrôle systématique et proactif de la situation financière des différentes entités de l'administration. Il est souligné que les pratiques en la matière varient selon les collectivités publiques et que les tâches du contrôle des finances

(audit interne) peuvent également dépendre des responsabilités qui sont confiées aux chef-fe-s de services et aux secrétaires généraux-ales.

Le processus en place actuellement permet au contrôle des finances d'adresser des rapports et des recommandations au Conseil communal, aux chef-fe-s de dicastères ou aux chef-fe-s de services selon la nature des problématiques identifiées et d'en assurer le suivi.

La sous-commission préavise favorablement le projet d'arrêté VI concernant la désignation de l'organe de révision pour les exercices comptables 2022 et 2023, moyennant l'amendement du Conseil communal qui précisera son application pour deux exercices (coquille dans le titre du projet d'arrêté).

Service de la population et des quartiers

Le chef du SEPOQUA est également délégué aux droits politiques, qui ne font pas l'objet d'une entité de gestion spécifique.

126.01 Etat civil

46020.00 Quotes-parts revenus des communes et synd. intercom.

Ce montant représente les charges réparties sur les autres communes de l'arrondissement. Celles-ci sont calculées en fonction d'une clé dépendant du nombre d'habitant-e-s (75%) et du nombre de personnes originaires de la commune (25%).

126.02 Contrôle des habitants

Les prestations courantes du contrôle des habitants sont également délivrées dans les guichets d'accueil décentralisés.

128.00 Cimetière

L'augmentation des taxes et émoluments prévue dans cette entité (42400.01, 42500.00 et 4472000) est de compétence du Conseil communal. Elle résulte d'une comparaison avec les tarifs d'autres villes et permet l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

Des vérifications sont en cours concernant les dépenses engagées et les soldes disponibles des investissements no 41'145 « Cimetière, Corcelles-Cormondrèche » et no 40'015 « Réfection cimetière de Peseux ». Aucune nouvelle dépense ne sera engagée tant que ces éléments n'auront pas été éclaircis.

158.00 Accueil et quartiers

Les membres de la commission se font l'écho de retours d'habitant-e-s à propos de certaines prestations fournies dans les guichets de quartiers. Certains processus comme la réservation d'une salle peuvent être complexes et lents. Il semble parfois que les délégué-e-s n'ont pas tous les outils en main pour répondre aux demandes des habitant-e-s. Ainsi, une harmonisation des façons de faire entre services (à l'exemple de la délivrance des clés des divers locaux pouvant être loués) et une meilleure coordination entre ceux-ci est nécessaire afin de concrétiser la logique de proximité ancrée au cœur du processus de fusion. Le souci de faciliter la vie des habitant-e-s, dont le SEPOQUA est en quelque sorte le garant et dépositaire, doit primer sur les logiques de fonctionnement internes aux services.

Service juridique

106.00 Juridique

Le service juridique déménage dans le courant du mois de novembre dans les locaux de l'administration à Peseux. Cela permettra des synergies avec le service des ressources humaines qui s'y trouvera également.

Service de la communication

150.01 Communication

La pénurie globale de papier n'affecte pas pour l'heure directement l'impression du journal N+ en raison du nombre relativement modeste de tirages et de pages.

Un appel d'offre a été lancé pour l'impression du journal afin de respecter les règles en vigueur sur les marchés publics.

Les commissaires souhaitent saluer l'excellent travail réalisé au niveau du journal et des réseaux sociaux, avec des articles et reportages de qualité.

Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

Secrétariat général

154.00 Secrétariat général DTETPB

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La baisse de 10'000 CHF résulte de l'ajustement par rapport aux dépenses 2021 et non pas de la suppression d'une subvention.

Service du développement territorial

Le service accompagne de nombreux projets privés dans leur réalisation. Dans certains secteurs, la multiplication des projets rend nécessaire la requalification des espaces publics. Pour certains projets privés, un plan spécial ou une modification partielle du PAL est nécessaire, ce qui permet de négocier la prise en compte de politiques publiques dans les programmes des bâtiments. Pour des projets privés d'une moins grande importance, ce sont principalement sur des questions en lien avec les infrastructures, les équipements et la mobilité que les services de l'administration sont sollicités. Permettre aux projets privés de se développer est une priorité pour le service du développement territorial.

S'il a été question récemment au Conseil général de plusieurs projets à l'est du territoire communal (en lien notamment avec le secteur des Portes-Rouges), d'importants dossiers sont en cours à l'ouest également : Clos-de Serrières, Tivoli, quartiers de la Possession et des Arniers à Corcelles-Cormondrèche, places de la Fontaine et du Temple à Peseux.

Des dépenses pour la révision du PAL sont déjà inscrites dans la planification des investissements pour 2022. Un travail important de mise en commun du travail préparatoire de toutes les communes parties à la fusion a été réalisé en 2021. Le Conseil communal va solliciter en début d'année 2022 la création d'une commission spéciale PAL du Conseil

général pour suivre ce dossier majeur pour le développement de la commune.

En lien avec le PAL et au regard des différents montants inscrits dans le budget de fonctionnement pour des mandats d'étude, les membres de la sous-commission relèvent que l'accompagnement des experts peut être très chronophage pour les services et les résultats pas toujours en phase avec la réalité. Il est donc nécessaire de travailler autant que possible avec des compétences internes à l'administration.

Le crédit pour la construction d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Serrières est toujours inscrit à planification des investissements, malgré le refus d'entrée en matière du Conseil général. Le mandat a été donné au Conseil communal de reprendre les négociations avec l'OFT et les CFF et des démarches ont déjà été entreprises en ce sens.

120.00 Développement territorial

Le service de la mobilité et celui du développement territorial ont maintenant des locaux proches, ce qui facilite leur collaboration.

120.01 Planification et aménagement urbain

33 Amortissements du patrimoine administratif

Les membres de la sous-commission relèvent que les amortissements ont un impact significatif sur les comptes de cette entité et que ceux-ci vont augmenter avec les investissements prévus au PFT. Si des programmes d'optimisation doivent être entrepris, il faudra tenir compte de cette réalité pour les services portant un volume important d'investissements.

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Le budget 2021 prévoyait l'activation sous forme d'investissement d'un volume important de prestations de services. Il apparaît aujourd'hui que ce montant était trop ambitieux et une correction est donc opérée dans le budget 2022. Il est par ailleurs relevé que dans certaines demandes de crédits d'investissement soumises au Conseil général, l'activation des prestations de services n'a pas été prévue. C'est un point d'attention relevé par les membres de la sous-commission pour les rapports à venir.

120.02 Permis de construire

Le nombre de projets à traiter par l'office des permis de construire a fortement augmenté entre 2020 et 2021. C'est ce qui justifie l'augmentation des recettes liées aux émoluments administratifs (42100.00) pour 2022.

Le déménagement de l'office dans des locaux au faubourg de l'Hôpital 5 va permettre d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs-trices qui sont très à l'étroit depuis la fusion.

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

108.00 Economie et domiciliation

Une nouvelle stratégie de développement économique et de domiciliation est en cours d'établissement et sera présentée au Conseil général par un rapport courant 2022. Le nouveau chef d'office et délégué en fonction depuis mi-octobre a déjà entrepris de nombreuses actions, dont des contacts avec les grands employeurs sis sur le territoire communal.

Il est essentiel d'intégrer les objectifs de domiciliation dans la politique RH de la Ville, ce qui est déjà fait dans la mesure du possible.

Des montants inscrits à titre de prestations de services de tiers (31300.01) et d'honoraires de conseillers externes (31320.00) doivent permettre de concevoir et de mettre en place la nouvelle stratégie de développement économique et de domiciliation. Les membres de la sous-commission invitent à réfléchir à une possible internalisation d'une partie de ces prestations si cela devait s'avérer judicieux. Une collaboration avec des étudiant-e-s d'une haute école pourrait également être envisagée.

La fédération en associations des commerces locaux des localités de Corcelles-Cormondrèche, de Peseux et de Valangin, à l'image de ce qui s'est fait avec les commerces du centre-ville, devrait être envisagée.

122.00 Caves de la Ville

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Versement à l'association des Amis des Caves. Cette association participe à la promotion des vins des Caves lors de divers événements et manifestations.

42500.00 Ventes

Le montant inscrit est le même que celui prévu au budget 2021. La récolte 2021 a été qualitativement bonne mais modeste en termes de quantité. Conserver le même niveau de vente est un défi, pour les Caves de la Ville comme pour tous les vigneron de la région.

147.00 Tourisme

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

La subvention à la Neuchâtel Tourist Card a été revue à la baisse pour l'année 2022.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les membres de la sous-commission s'interrogent sur la possibilité d'assumer une plus grande partie des tâches financées via ce compte à l'interne. Toutefois, un grand nombre de tâches promotionnelles et de communication sont très spécifiques et nécessitent de faire appel à des mandataires spécialisés ou disposant d'un réseau ou d'infrastructures particulières.

Investissement 36'368 « Subventions d'investissement, Fondation au Suchiez » : Le montant de 700'000 CHF inscrit aux investissements correspond à une décision du Conseil général de la Ville de Neuchâtel du 21 avril 2008 d'octroyer une subvention à la Fondation Au Suchiez pour lui permettre de construire une auberge de jeunesse. Depuis 2008, encore aucune auberge de jeunesse n'a vu le jour, c'est pourquoi ce montant figure toujours aux investissements et sera probablement utilisé lors de la construction de l'auberge de jeunesse des Sablons.

Service des bâtiments et du logement

119.00 Administration

30 Charges de personnel

Ce nouvel office chargé de piloter les activités du Service des bâtiments et du logement est doté d'un chef-fe de service, d'un poste de secrétariat ainsi que du délégué à l'immobilier et au logement (transfert depuis l'Office de l'économie et de la domiciliation 108.00).

119.01 Gérance et logement

Les membres de la sous-commission relèvent qu'il est extrêmement difficile de suivre l'évolution du budget et des comptes de la gérance au vu des variations très importantes qui apparaissent entre comptes et budgets et d'année en année.

La mise en place d'un nouveau logiciel informatique (Abalmmo) a profondément modifié les pratiques comptables et financières de la gérance. Aujourd'hui, il apparaît que de nombreux points restent à clarifier et ce travail est en cours. Le contrôle des finances est également mobilisé sur cette question et une mise à jour complète des différents comptes, entraînant probablement des charges exceptionnelles, devra être présentée à la commission financière en marge des comptes 2021. Des explications étayées sont attendues.

Les études en lien avec la définition d'une nouvelle stratégie immobilière et du logement ont été lancées et le Conseil général sera associé à ces travaux.

Une augmentation (à hauteur de 800'000 CHF) des moyens destinés à la rénovation d'une vingtaine d'appartements du PF en 2022 est prévue dans le budget (34310.30). Cette stratégie de rénovation sera mise en relation avec les objectifs de la nouvelle politique du logement.

44 Revenus financiers

Les diminutions de revenus par rapport au budget 2021 sont le fruit de la correction d'estimations erronées et de divers ajustements. Cela ne traduit pas une augmentation du nombre de logements vacants.

Pour les comptes liés aux indemnités de l'éoren (44700.00 et 44790.00), une meilleure coordination est nécessaire afin de diminuer les écarts entre les budgets et les comptes.

Le compte 49200.00 comprend toutes les prestations internes facturées relatives aux locaux occupés par l'accueil familial (pré-para-scolaire) et certains locaux utilisés par l'Etat civil et les services de secours. Pour l'accueil familial, un inventaire exhaustif des locaux a été établi et validé par les services concernés, ce qui a permis d'ajuster les imputations internes à la hausse.

119.02 Patrimoine bâti

La partie du projet II d'arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus dans le domaine du patrimoine bâti est préavisée favorablement.

Le projet IV d'arrêté concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2022 est préavisé favorablement. Ce crédit résulte de la nécessité d'activer une partie des dépenses d'entretien lourd sur les bâtiments. Les membres de la sous-commission soulignent que ce montant à lui seul n'est probablement pas suffisant pour l'entretien lourd nécessaire du PA de la Ville mais en cohérence avec les ressources humaines de l'entité et les finances actuelles de la commune.

Le crédit cadre d'investissement pour l'assainissement énergétique du PA 2022-2035 fera l'objet d'un rapport au Conseil général courant 2022.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée MM. Nicolas de Pury, Pierre-Yves Jeannin et Marc Rémy, s'est réunie le 18 novembre 2021 en présence de M. Didier Boillat, chef du DTASFRH, pour examiner le budget 2022. Ont également participé à cette séance : pour le développement technologique et l'agglomération, M. Christophe Egger, délégué au développement technologique et à l'agglomération ; pour la sécurité : M. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les

ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du service des ressources humaines et son adjoint M. Mark Grünig ; pour le secrétariat général : M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Préambule

Le Conseiller communal en charge du DTASFRH souhaite la bienvenue aux commissaires et leur adresse quelques remarques introductives concernant le budget 2022 de son Dicastère.

En général, les éléments budgétaires de compétence communale ont été maîtrisés, sachant que dans le domaine de la sécurité, certains coûts sont définis au niveau régional (p. ex. la défense incendie au sein du syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois) ou cantonal (p. ex. protection civile ou ambulances).

Les charges de personnel du dicastère et les BSM sont stables, voire en légère baisse, le nombre d'EPT étant en diminution de 0.5 par rapport au budget 2021 (ce point est toutefois à relativiser, des transferts entre dicastères ayant eu lieu). Concernant la sécurité, les normes et standards de sécurité imposent le nombre d'EPT. Notre service de la protection et de la sécurité (SPS) respecte au plus près ces standards avec l'effectif minimal permettant d'accomplir les missions.

Notons que les dernières décisions du Conseil général concernant le statut du personnel communal engendreront des surcoûts et des adaptations au sein des offices du SPS.

155.00 Secrétariat général DTASF

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

L'écart entre les budgets 2021 et 2022 est dû à un salaire compté à double en 2021 et à l'intégration en 2022 du délégué au développement technologique et à l'agglomération au sein du secrétariat général (transfert du salaire de l'entité 148.00 à 155.00).

36240.00 Subv. compens. charges entrepr. Publiques

L'augmentation de 40'000.- francs est due à la cotisation annuelle à l'institut suisse de police non budgétée en 2021.

Agglomération

148.00 Développement de l'agglomération

Dans cette entité de gestion sont budgétées les cotisations liées à la région et à l'agglomération, soit le Réseau Urbain neuchâtelois (RUN), la Région Neuchâtel littoral (RNL), l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN), etc.

Dans les associations au niveau régional et cantonal, le chef du Dicastère est membre des exécutifs.

Les accords de positionnement stratégique (APS) des quatre régions du canton sont traités dans le cadre du RUN. La RNL traite spécifiquement l'APS lié au littoral. Neuchâtel a un rôle important et pilote plusieurs dossiers concernant la région littoral.

Au sein de l'ACN, les conférences des directeurs communaux (CDC thématiques) sont le lieu privilégié des échanges entre le canton et l'ensemble des communes. Cette plateforme est très précieuse et utile afin de coordonner les dossiers canton-communes.

Le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) est le lieu de rencontre sur le développement économique, social et culturel de l'arc jurassien avec comme acteurs Delémont, Yverdon, Bienne, Neuchâtel et Val-de-Travers par exemple. Il vise à fédérer l'arc jurassien autour de thématiques communes.

En général, ces structures d'échanges et de coordination sont très utiles dans les dossiers à l'échelle régionale, cantonale ou interrégionale. Elles facilitent les échanges, la concrétisation de visions communes et accompagnent le développement de projets communs.

33200.00 Amort. Planifiés, immo. incorporelles

Les 278'000.- francs d'amortissement budgétés dans ce compte concernent l'amortissement des crédits 40712 et 40617 relatifs au processus de fusion.

Développement technologique

Le dicastère du développement technologique est résolument tourné vers le futur. Le Conseil communal a beaucoup d'attentes concernant les futures évolutions dans ce domaine.

Grâce aux projets menés par le délégué au développement technologique et à l'agglomération, de nouvelles procédures et uniformisations sont progressivement intégrés au sein de toute l'administration communale.

105.00 Informatique

L'entité de gestion 105.00 est gérée conjointement par le délégué au développement technologique et à l'agglomération et le Service des finances depuis 2021.

Le délégué est à présent en charge des relations de l'administration communale avec le SIEN et avec les services communaux pour tout ce qui concerne l'informatique, la technologie et la smart city.

31130.00 Achats de matériel informatique

L'économie de 153'000.- francs entre 2021 et 2022 dans ce compte est due à une rationalisation des achats de matériel informatique.

Concrètement, il s'agit d'une part de la standardisation du matériel informatique et de l'équipement des salles de conférence avec des économies à la clé. D'autre part, une baisse du nombre d'imprimantes est prévue avec pour conséquence une baisse des achats et des contrats d'entretiens y afférents.

Ces économies sont rendues possibles par la création d'un processus de centralisation des achats informatiques dans lequel les besoins sont analysés et contrôlés afin de n'acheter que le matériel informatique strictement nécessaire à l'accomplissement des missions des services communaux. Dans ce cadre, une meilleure gestion des remplacements de matériel est mise en place. Des mutualisations et synergies sont réalisées afin de baisser les coûts tout en maintenant le niveau des prestations.

Les besoins liés au télétravail sont systématiquement étudiés et pris en compte dans la budgétisation des achats de matériel avec, lorsque le

besoin est avéré, des remplacements d'ordinateurs fixes par des portables.

31332.00 Contrat de prestation informatique

Les coûts principaux concernent le mandat du SIEN pour 3'480'000 francs.

Concernant la téléphonie mobile, un nouveau contrat récemment signé avec Swisscom en partenariat avec le canton permettra de réduire sensiblement le prix des abonnements de téléphonie mobile.

La gestion centralisée de la téléphonie mobile fera l'objet d'un projet à venir en 2022.

168.00 Développement technologique

Cette entité de gestion a été créée séparément de l'informatique pour les projets propres à la smart city et le déploiement de projets technologiques.

Les montants des honoraires sont contenus grâce à la mise en place d'un travail en réseau avec divers partenaires dont les instituts de recherche de l'université de Neuchâtel, la Haute école ARC, le CSEM et Microcity. D'autres acteurs clés comme Ello ou Viteos seront également intégrés. Des synergies permettront ainsi de mettre en commun des forces d'institution publiques et privées au sein de projets smart mutuellement profitables. Il s'agit d'une véritable approche partenariale dans une vision de société de partage.

Ces projets innovants permettent d'utiliser la ville et ses infrastructures comme laboratoire pour de nouvelles technologies dans le respect de valeurs partagées comme l'accessibilité des services publics aux citoyennes et citoyens et le développement durable.

Dans la suite des processus de standardisation et centralisation du matériel informatique réalisés en 2021, la mise en place à futur d'une gestion de projets standardisée est prévue et ce projet débutera en 2022.

En conclusion, le développement technologique sera caractérisé par une utilisation rationnelle des ressources dans l'intérêt public et ne saurait se réduire à des technologies gadgets.

Sécurité

Suite à la grande réforme menée en 2018 et 2019, des réductions de postes ont pu être réalisées les années suivantes, à savoir 1 EPT en 2018, 3 EPT en 2019, 1 EPT en 2020 et 1 EPT en 2022.

La sécurité est le dernier maillon d'intervention qui ne peut jamais s'arrêter. La difficulté est de maintenir la capacité d'intervention tout en maîtrisant les coûts. Ainsi, à l'avenir, des économies ne seront possibles qu'en lien avec des réductions de prestations. Le champ d'action de la Commune est très limité étant donné que parmi les offices de terrain, seuls la sécurité publique (dont les agents apportent des recettes par les amendes de stationnement et œuvrent au maintien d'un lien social par une action de proximité), la prévention et la médiation urbaine ne font pas partie de dispositifs cantonaux.

Les financements des activités du SPS sont très variés : budget communal (sécurité publique et médiation urbaine), fonds cantonal (protection civile), financement régional (défense incendie par le syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois (SSCL)), coûts mutualisés entre toutes les communes (ambulances), etc.

Dans les domaines d'activités du SPS, les collaborations avec les autres communes sont nombreuses au sein de dispositifs propres à chaque corps. Néanmoins, au niveau politique, les forces de sécurité fonctionnent en silos au niveau cantonal (bases légales différentes, organisations et gouvernance distinctes). Dans ce contexte, des synergies sont envisagées et actuellement étudiées lorsqu'elles sont économiquement favorables et utiles au bon fonctionnement des services de protection et de secours (mutualisations).

Dans le dispositif actuel, les quatre régions du canton gèrent chacune les prestations des domaines de la protection civile, de la défense incendie et des ambulances.

151.01 Administration

Les deux EPT d'inspecteurs gérant les taxis et chantiers sont passés à la sécurité publique, entité 151.04.

A noter que suite à une récente décision du Conseil intercommunal du SSCL, 1 EPT de plus non budgété sera engagé dans le domaine de la

gestion de catastrophe (Organe de Conduite Régional), financé par l'ensemble des communes du littoral. Cet engagement vise à préparer les plans de coordination imposés par la confédération, mais également à améliorer les capacités de réponse en cas de catastrophes, des événements comme celui de Cressier étant appelés à se produire de plus en plus souvent.

30490.09 Autres allocations (indemnités de piquet)

Dans les entités 151.01, 151.06 (région de défense incendie du littoral) et 151.07 (brigade sanitaire), les indemnités de piquet sont à présent comptabilisées dans ce compte au lieu du compte 30100.01 salaires précédemment.

151.04 Sécurité publique

Sur demande des commissaires, il est précisé que la formation des agents de sécurité publique (ASP) est faite à Savatan, qui est le seul lieu de formation en Suisse romande qui propose la formation de base. La formation continue est faite au sein du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) en collaboration avec Police neuchâteloise.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Deux agents de sécurité publique supplémentaires sont budgétés dans le cadre du contrat de prestation entre la Ville et la commune de Val-de-Ruz. Ces nouveaux postes sont entièrement financés au travers du contrat de mandat récemment signé. Ces nouveaux postes permettront des synergies entre les deux communes, par exemple lors de manifestations nécessitant plusieurs agents, les deux collectivités pouvant ainsi ponctuellement bénéficier de renforts.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Sur 2021 et 2022, le changement complet des radios polycom est prévu suite à un changement de technologie. La commune n'a aucune marge de manœuvre, ces modèles étant uniformisés dans le canton et choisis par l'Etat.

31700.01 Frais de repas

Les frais de repas concernent principalement les formations et les interventions lors de la fête des vendanges ou de manifestations nécessitant un service d'ordre (match, manifestation politique, ...).

42400.01 Taxes d'utilisation

Pour le budget 2022, les recettes de stationnement sont transférées de la sécurité publique à la logistique (entité 151.02), car les charges liées au stationnement sont inscrites dans cette entité de gestion. A l'inverse, les recettes des amendes (compte 42700.00) restent à la sécurité publique.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Les montants ajoutés dans cette rubrique concernent les recettes relatives au mandat de gestion de la sécurité publique de la commune de Val-de-Ruz et les revenus de la notification des commandements de payer précédemment budgétés au 151.01.

151.07 Brigade sanitaire

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

En 2021, deux ambulanciers en plus ont été engagés suite à la décision au niveau du dispositif cantonal de créer un départ d'ambulance à Cortaillod sous la direction du SPS (sans augmentation du nombre d'ambulances dans le dispositif cantonal). Financièrement, ces engagements n'impactent pas directement les comptes communaux, les coûts du dispositif des urgences préhospitalières étant mutualisés entre toutes les communes du canton.

151.09 Médiation urbaine

Les commissaires soulèvent la question de l'adéquation entre les coûts de la médiation urbaine et les résultats. Il est constaté que les résultats sont « difficilement palpables ». En effet, l'impact des médiatrices et médiateurs urbains n'est pas mesurable immédiatement, mais se voit au travers de l'amélioration de la tranquillité publique et la paix sociale sur le long terme, ce qui permet de diminuer d'autres coûts indirects (problèmes

de criminalité de la jeunesse, littering, etc.). Les effets positifs ont été remarqués et salués par nos partenaires en comparaison avec des villes de taille comparable.

Un poste de médiateur est gelé pour l'instant mais reste inscrit au budget.

Finances

Evolution de la dette à long terme

En 2020, la dette à long terme cumulée des 4 communes se montait à 371 mios de francs. En 2022, si tous les investissements prévus sont réalisés, elle montera à 524 mios de francs.

Les renouvellements des emprunts sont échelonnés dans le temps en fonction d'un échéancier. Les renouvellements sont effectués avec un volume d'emprunts lissé dans le temps, ce qui permet d'être moins impacté par les éventuels aléas conjoncturels.

Gestion de la dette

Les taux d'intérêt étant toujours dans une tendance baissière depuis 2005, la charge de la dette reste bien maîtrisée. Le taux d'intérêt moyen reste actuellement très bas, avec une prévision à 0.7 % pour 2022 (contre 0.8 % en 2021). Si peu de variations sont attendues en 2022, l'évolution de l'inflation devra toutefois être suivie. Elle pourrait avoir un impact sur les taux d'intérêt. En 2021, deux emprunts à long terme ont pu être conclus à taux zéro.

Avec la situation actuelle des taux négatifs, la commune n'a pas de difficultés à emprunter.

La durée moyenne des emprunts s'allonge à un peu plus de 7 ans, car la possibilité d'emprunter à plus long terme à de bonnes conditions permet de s'assurer des taux bas.

Structure de la dette

Près de la moitié de notre dette (court et long terme) est à un taux situé entre 0 et 0.5 %.

La dette à court terme (jusqu'à un an) est actuellement toujours à taux négatif située entre -0.3 et -0.5 %, ce qui rapporte 200'000 à 300'000 francs annuellement.

Autofinancement

Dès 2023, le taux d'autofinancement ne bénéficiera plus de l'excellent degré d'autofinancement de 2019 et amènera, si rien n'est fait, à une capacité d'investissement très fortement réduite. Pour éviter cet écueil, des mesures visant à rétablir l'équilibre budgétaire seront proposées dès 2022.

103.01 et 103.02 Service des finances

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Les salaires budgétés en 2021 ont été surestimés, moins de personnel issu des communes fusionnantes ayant été intégré au service qu'attendu. Pour 2022, une augmentation de 0.2 EPT et une ou un stagiaire de maturité professionnelle commerciale sont prévus pour renforcer le service.

31 Charge biens, service, autre charges d'exploit.

31990.99 Marge pour variation d'intensité

La marge pour variation d'intensité était un but d'économies fixé pour 2021 qui n'apparaît plus en 2022, les économies étant déjà budgétées directement dans les entités concernées pour plus de transparence et d'efficacité.

40 Revenus fiscaux

Pour 2021, les projections actuelles sont meilleures que ce que prévoit le budget.

Personnes physiques

Pour 2022, concernant l'impôt sur le revenu, une progression de 1.7 % est estimée. Elle se compose de l'évolution du revenu imposable pour 1.2 %,

augmentée d'un facteur de 1.4 (progression à froid) permettant d'obtenir l'évolution de la taxation 2021 pour 2022.

L'impôt sur le revenu a fait preuve de stabilité jusqu'à 2020, puis les effets COVID engendrent une baisse des impôts sur le revenu attendue en 2021. Une légère reprise en 2022 est liée à l'atténuation des effets COVID et des impôts 2021 plus élevés qu'envisagés il y a un an.

Rappelons que l'effet de la réforme des personnes physiques se chiffre en une diminution de recettes de 5.4 mios de francs approximativement.

Le changement du coefficient d'impôt dans les villages suite à la fusion fait reculer les revenus de 2.5 mios de francs.

Personnes morales

Rappelons que depuis la réforme de la fiscalité des entreprises, l'impôt sur le capital ne s'applique que s'il n'y a pas de bénéfice, sinon l'impôt sur le bénéfice s'applique.

Au vu de la nouvelle répartition des impôts de 125 / 75 entre le canton et les communes et de 67 / 33 entre communes en fonction du siège des sociétés et du nombre d'emplois (pour les sociétés établies sur la ville 33 % des impôts sont reversés dans le fonds et la commune reçoit en retour une quote part en fonction du nombre d'emplois), la part d'impôt restant dans la caisse communale n'est que de 50.25 % (67 % de 75 %).

Avec ce système, la commune perd des revenus, mais mutualise des risques. Pour rappel, notre commune a peu de terrains disponibles pour les entreprises et les zones de développement économique du littoral sont hors de la ville.

Autres impôts

Il s'agit ici principalement de l'impôt foncier, qui a probablement été légèrement surévalué en 2021.

42 Taxes

42400.02 Taxes d'utilisation

Les 400'000.- francs d'augmentation de taxes envisagés au budget 2021 ne sont pas réalisés en 2021 et pas repris en 2022. La réforme des taxes et émoluments communaux est actuellement en cours au sein de

l'administration et fera l'objet d'un rapport au Conseil général courant 2022.

Ressources humaines

Il est rappelé que les évolutions attendues dans le domaine des charges de personnel ont déjà partiellement été présentées par le chef de Dicastère en commission financière.

107.00 Ressources humaines

30 Charges de personnel

Au niveau du DTASFRH, 0.4 EPT de plus sont prévus au service des RH pour couvrir des risques opérationnels. Ce renforcement sera affecté au secteur salaires, car actuellement les contrôles sont insuffisants et la suppléance également (passage de 1.6 à 2 EPT du secteur salaires).

En général, le SRH a une petite dotation (13 collaborateurs pour 10.8 EPT pour env. 1400 collaborateurs), comparé au standard usuel de 1 EPT par 100 collaborateurs.

Un travail de consolidation est en cours dans le domaine RH. Des harmonisations sont nécessaires dans divers domaines, dont les horaires de travail et indemnités, l'harmonisation des règlements, etc.,

Dans le cadre du processus de fusion, des besoins dans les domaines énumérés ci-avant sont apparus. Beaucoup de ces dossiers ne peuvent pas être mis en suspens et doivent être traités. En parallèle, le service travaille sur l'accueil des collaborateurs et la formation continue.

Pour 2022, l'évolution du personnel de la commune (excepté accueils pré et parascolaires dont les effectifs sont ajustés en lien avec les décisions du Conseil général et le taux d'encadrement requis) se chiffre à 4.4 EPT de plus dont 2 à la sécurité publique (mandat Val-de-Ruz), 0.4 au service des RH, 0.5 au service juridique et 0.2 au service des finances.

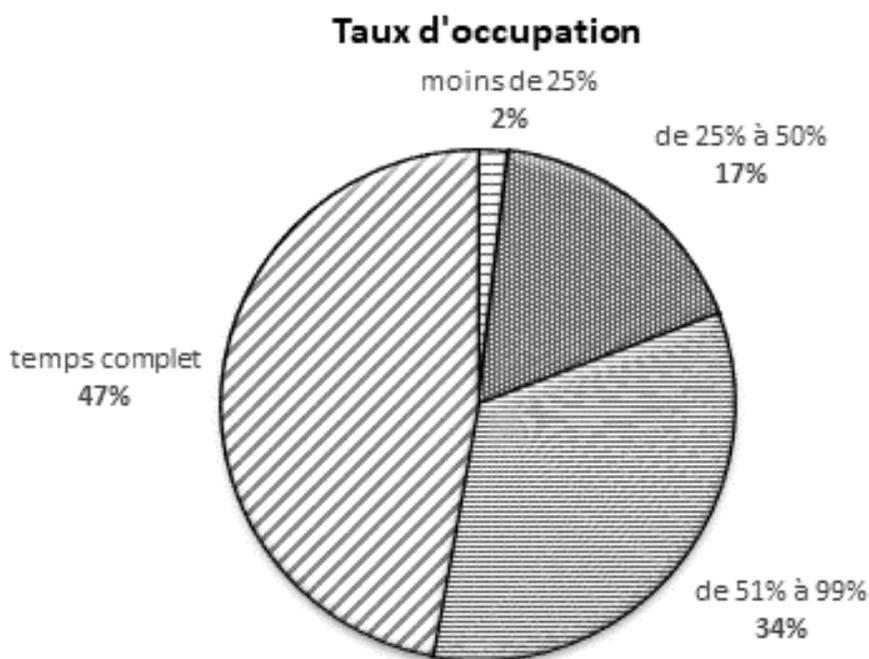
Avant fusion, dans les anciennes communes, il n'y avait pas ou peu de ressources dans les domaines juridique, RH et finances, avec des administrateurs polyvalents et des mandataires si nécessaire. Ces besoins avaient été difficiles à évaluer dans le processus de fusion et nécessitent à présent des ajustements.

De nouveaux outils informatique RH sont prévus pour améliorer la gestion et digitaliser les processus RH.

Il est rappelé qu'en 2020, le service des RH a dû principalement traiter les problématiques liées à la COVID et à la fusion. En lien avec la fusion, un travail important a été mené pour offrir un poste approprié à chaque collaborateur, même si des changements ont dû être faits.

Avec 1400 collaborateurs pour quelques 850 EPT, le travail à temps partiel est très présent au sein de l'administration.

La situation du temps partiel est la suivante :



30108.00 Salaire personnel administratif et exploitation

Pour 2022, il n'y a pas de besoin de provisionner plus contrairement à ce qui a été fait en 2021.

30990.00 Autres charges du personnel

Il est remarqué par un commissaire qu'à l'Etat de Neuchâtel, le budget fête de fin d'année est à zéro. Pour la ville, le budget attribué à la fête de fin d'année est budgété dans chaque service pour un total d'env. 60'000.-francs.

30990.99 Ecart statistique

L'écart statistique se définit comme les économies liées au temps de vacance lors du remplacement de personnel et au salaires généralement plus bas des nouveaux collaborateurs engagés suite à des départs.

Ce compte d'ajustement a été ramené à un montant plus proche de la réalité attendue pour 2021 à 1.2 mios.

Précédemment, des ajustements avec le gel prévu de postes avaient été intégré, mais de façon peu maitrisable.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

L'augmentation de 79'000.- à 150'000.- francs est due aux coûts des médiateurs externes du dispositif de gestion de conflits, les budgets précédents étant sous-évalués. Sont également compris les frais de cabinets pour les assessments pour les cadres.

Le projet réflexe santé avait quant à lui été stoppé par le COVID, mais va reprendre et vise à terme à identifier les problématiques liées à l'organisation du travail et à mettre en place des plans d'action avec les cadres avec à la clé des mesures sur les pratiques managériales et la prévention du harcèlement.

Les commissaires ont apprécié la qualité des présentations et des réponses fournies aux questions. Ils relèvent aussi l'ouverture des responsables interviewés à aborder des questions parfois directes sur le sens ou le coût de certaines charges. Nous avons relevé que les différents services ne semblent vraiment pas sur-dotés en personnel, mais que les responsables sont conscients des limites budgétaires de la commune. Ils font leur possible pour optimiser les travaux. Il ressort assez clairement de nos entretiens que si des économies devaient être envisagées, elles ne pourront passer que par une diminution de certaines prestations. Toutefois, s'agissant de tâches générales et fortement normées, il est difficilement envisageable de réaliser de grandes économies dans ce dicastère.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Famille, Formation, Santé et Sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Alice Dudle (rapporteuse), s'est réunie le 16 novembre 2021 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la Famille, de la Formation, de la Santé et des Sports, pour examiner le budget 2022. Ont également participé à cette séance : M. Pierre Geissbühler, secrétaire général; pour le Service de la Famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et à l'égalité et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén ; pour le Service de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé et Mme Catherine Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Famille, formation, santé et sports

Le budget 2022 est un budget de consolidation. En effet, on constate encore les impacts du processus de fusion, notamment au travers de diverses corrections ou adaptations des budgets des services. Au surplus, ceux-ci ne disposent pas encore d'une année entière d'expérience depuis la fusion.

Les commissaires soulignent que la mise en page du budget n'est pas idéale, une séparation ou mise en évidence des entités de gestion est souhaitée.

Le tableau suivant présente les mesures d'économies prises par le dicastère dans le cadre du budget 2022 :

Entité	Nature	Différence: - amélioration + détérioration	Commentaire
156.00	43100.00	-10'000	Recette liée au prestations propres du projet des Parcs pour le secrétaire général
156.00	31300.01	-15'000	Mesure d'économie
156.00	3636.00	-20'000	Mesure d'économie
131.02	3612000	-268'400	Réévaluation sur base des projections 2021
131.02	3612000	-23'400	
132.01	36120.00	-76'674	Prise de risque sur budget éorén (0.6% de déviation)
132.01	36120.00	-87'920	
132.01	36120.00	-97'406	
132.01	36360.00	-25'000	Fin subvention prêt Rouvraie, pas de nouvel octroi
132.01	36370.00	-25'000	économie sur les frais liés aux déplacements d'élèves à Beauregard
132.01	31300.01	-60'000	Réduction budget fête de la jeunesse, Marathon des écoliers et économie diverses
143.01	3130001	-73'000	Erreur de saisie lors de l'établissement du budget 2020.
142.02	3130001	-65'000	Suppression de la diffusion du mondial 2022 sur grand écran.
144.02	3101001	-15'000	Nouveau système de traitement de l'eau à base d'électrolyse de sel en fonction à partir du 2ème semestre 2021. La fourniture de sel coûte moins cher que le chlore gazeux.
144.02	3130001	-10'100	Nouveau système de traitement de l'eau à base d'électrolyse de sel en fonction à partir du 2ème semestre 2021. Une baisse des frais d'entretien est induite.
144.02	3120002	-15'000	La pose de nouvelles pompes de circulation de l'eau munies de variateurs de fréquence au 2ème semestre 2021 va permettre de réduire la consommation électrique.
109.01	46110.00	-5'000	Recette supplémentaires liées à la facturation des prestations du SG au canton
109.01	30100.01	-10'000	Gel poste 10% - engagement retardé
109.02	42400.02	-15'000	Amélioration de la facturation
109.04	36370.00	-10'000	Adaptation budget à la demande de subventions dentaires
109.04	31300.01	-5'000	Réduction budget "actions"
109.04	36360.00	-7'500	Suppression poste "autres subventions"
		-939'400	

Secrétariat général

156.00 Secrétariat général FFSS

Les charges de personnel se composent ainsi :

Conseillère communale	1 EPT
Secrétaire général	1 EPT
Secrétaire de direction	0.8 EPT
Déléguée à l'égalité et à la formation	0.9 EPT
Coordinatrice de projet	0.8 EPT
Total :	4.5 EPT

Service de la famille

Il s'agit d'un budget de transition, notamment en raison de l'intégration et l'harmonisation des prestations des quatre communes fusionnées. L'année 2021 a permis de préciser certaines charges et produits.

A titre d'exemple, pour l'entité de gestion 159.00 « Cuisines communales », l'expérience acquise durant l'année 2021 a permis une analyse plus fine des charges et des revenus imputables aux différentes prestations des cuisines communales de Corcelles-Cormondrèche et Peseux et d'imputer avec transparence le coût de ces prestations aux différentes structures d'accueil concernées.

Un travail d'harmonisation et de généralisation a été effectué dans la comptabilisation des loyers des structures d'accueil pré- et parascolaires utilisant des locaux communaux. Ainsi, dorénavant, chacune dispose d'un bail pour les locaux utilisés, dont le loyer est facturé forfaitairement à 200 francs par m². Une telle pratique n'était pas uniforme jusqu'ici.

Le passage de 21 à 26 sites d'accueil après la fusion, en plus des deux cuisines communales, génère de grands défis en termes de reprise et d'harmonisation des prestations mais également d'organisation et de gestion du personnel. On notera ainsi que les effectifs au budget 2022 prennent en compte les EPT liés aux nouvelles places accordées cette année par le Conseil général (Tipi et Guillemets). Le plan de développement 2016-2020 est terminé et la Commune attend la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE) pour disposer de nouveaux objectifs et proposer un plan de développement.

La réforme du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse, le SPEJ, pour les aspects qui concernent les structures d'accueil, a abouti à une solution après près de 3 ans de travail. Les questions éducatives et pédagogiques mais également financières ont pu trouver une issue harmonisée pour l'ensemble du canton. Les placements d'enfants dans les structures d'accueil ont commencé, une évaluation sera faite durant l'année 2022. Les directions de certaines structures ont d'ores et déjà refusé la prise en charge, faute de dispositif et de moyens à disposition.

131.02 Contributions aux crèches

46110.00 Revenus de transferts

Le travail de contrôle et de mise à jour de la capacité contributive des parents a permis de réduire la part à charge de la Commune. Ces contrôles se font d'une part sur la mise à jour de la base de données du service des contributions mais également à chaque fois qu'un changement de situation des parents est connu.

Dans le calcul de la capacité contributive, la fortune n'est pas considérée.

131.03 Accueil préscolaire

31600.00 Loyers et fermages

Les loyers des structures occupant des locaux privés sont facturés sous 31600.00, les loyers concernant des locaux du giron communal sont facturés sous 39200.00.

Une mise à jour des contrats de bail pour l'ensemble des structures a été réalisée, en collaboration avec le service de la gérance. Les loyers payés par nos structures sont encaissés par la gérance.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Il s'agit du loyer de la crèche des Bercles qui a été transféré sous 39200.00, la différence de 23'000 francs provenant d'une adaptation des surfaces louées.

131.04 Accueil parascolaire

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Voir commentaire sous entité 131.03

46300.00 Subventions de la Confédération

Il s'agit des fonds d'impulsion fédéraux. Les subventions sont versées de manière dégressive sur 3 ans pour les nouvelles structures parascolaires.

Les subventions pour le Chaudron magique et le Carambole arrivent à leur terme.

Différentes demandes de subventions sont actuellement en attente de décision juridique (TAF) pour des recours déposés par la Ville.

131.02 Formation et égalité

La question de la place de cette entité dans la structure comptable (actuellement dans le service de la Famille) est soulevée. La compréhension générale n'est pas simplifiée par une présentation par numéro d'entité.

36120.00 Dédomm. Communes et synd. Intercommunaux

M. Bourqui, secrétaire général, présente le budget du syndicat ainsi que le plan financier et des tâches 2022-2026. Il évoque notamment le besoin important en matière de rénovation d'un grand nombre de bâtiments scolaires de l'écorén construits entre 1960-1980, lors de la réforme rendant l'école secondaire obligatoire. La majeure partie de ces investissements devra avoir lieu d'ici 2030.

La part des bâtiments dans le coût par élève est évaluée à environ 2'000 francs par élève (sur environ 10'000 francs).

Il présente l'évolution des charges jusqu'en 2026 et les hypothèses sous-jacentes, notamment l'évolution des effectifs d'élèves, des taux d'intérêts et des charges salariales. Les charges du syndicat augmenteront d'environ 3.5 millions entre 2022 et 2026. La baisse des charges salariales, liée notamment à la baisse des effectifs, ne couvrira que partiellement la hausse en lien avec le dédommagement des bâtiments. Au surplus, les impacts de la réforme en cours de la grille salariale du personnel enseignant ne sont pas intégrés dans les projections.

Il est rappelé que l'augmentation constante depuis 2013 de la charge nette à répartir entre les communes est liée à la mise en place des réformes scolaires, à la baisse des subventions cantonales et à l'augmentation des cotisations sociales, en plus des dédommagements pour les bâtiments.

Les postes d'assistant-e-s de vie scolaire ne sont pas en lien direct avec la réforme de la protection de l'enfance. Ils permettent de prendre en charge individuellement, dans les classes, les élèves intenses.

159.00 Cuisine communale

La cuisine de Corcelles-Cormondrèche produit environ 5'000 repas par mois. Elle fournit notamment le Chaudron magique et le Cerf-Volant. Elle livre également certaines structures privées.

La cuisine de Peseux produit un peu moins de 2'500 repas par mois et livre notamment les structures de Peseux, le Quai 4 et la crèche des « Pitchouns ».

D'une manière générale, les repas produits pour les clients privés sont relativement marginaux. Il n'y a pas de livraison à domicile.

Les repas livrés aux structures communales sont comptabilisés sous 49100.00 et les repas livrés aux structures privées ou à des tiers sont comptabilisés sous 42500.00.

Certaines problématiques de gestion des ressources humaines sont mentionnées. Les avantages et inconvénients de disposer d'une cuisine communale sont discutés, notamment au niveau du contrôle de la qualité et de la provenance des aliments, des coûts et de la charge de travail.

Service des sports

Dans ce service aussi, il s'agit d'une année de consolidation, suite à la prise en compte de l'ensemble des infrastructures et activités des quatre communes fusionnées.

La professionnalisation dans la gestion et l'entretien des infrastructures semble d'une manière générale saluée par les clubs et associations sportives.

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

Les montants au budget 2022, repris de 2021, sont basés sur les comptes 2019, hors impact COVID.

143.01 Terrains et salles de sports

30100.01 Salaire du personnel administratif et exploitation

Au budget 2021, l'entité 143.01 comprenait globalement les charges salariales des entités 143.01, 143.04 et 143.05. Le budget RH de ces deux

dernières entités s'est donc retrouvé à double, car également imputé sous leurs entités respectives (143.04 et 143.05). Le budget 2022 corrige cette situation.

143.04 Complexe de la Maladière

Correction au budget 2022, en intégrant de manière complète les charges de personnel administratif pour la gestion des salles de la Maladière, la Riveraine et du CPLN. La convention avec l'Etat comporte un montant de 120'000 pour les charges de personnel, imputé dans les recettes.

44720.00 Paiements pour utilisation des bien-fonds du PA

Locations payées par les clubs qui tiennent compte de la gratuité pour les équipes juniors.

143.05 Stade de la Maladière

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement de contrats d'entretien pour le nettoyage des vestiaires, l'entretien du système technique (chauffage, ventilation) ou des infrastructures d'accueil (tourniquets).

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Charges de personnel: imputation en 2021 sous une autre entité de gestion (notamment Piscine du Nid-du-Crô).

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

La cheffe du centre annonce aux commissaires son départ du centre à la fin janvier 2022. Un départ à la retraite d'une collaboratrice est par ailleurs prévu pour l'été 2022.

Les commissaires font part de leur inquiétude en lien avec la poursuite des prestations suite au départ, a priori non repourvu, de la cheffe du centre. Les commissaires sont informées que des discussions sont en cours, notamment avec le Canton, sur la manière de poursuivre les

prestations du centre. Des décisions devront être prises rapidement afin que les prestations puissent continuer d'être garanties.

La variation de la charge de personnel est liée à l'engagement d'une collaboratrice plus jeune que la précédente titulaire à fin 2020. Cette différence de collocation, qui n'avait pas été intégrée au budget 2021, a été prise en compte pour le budget 2022.

46110.00 Revenus de transferts

La question récurrente du financement cantonal (50%) et de la Ville (50%) pour des prestations fournies à l'ensemble du bassin du Littoral, voire au-delà, est discutée. Avec la fusion, près de 45% des utilisateurs-trices du centre sont domicilié-e-s sur le territoire communal. Sont évoqués les différents modèles présents dans les autres cantons (tâche uniquement cantonale, tâche déléguée à une fondation, financement par facture sociale, intégration au dispositif hospitalier, fédération de prestataires, etc.).

42600.00 Remboursement de tiers

Ce montant correspond aux financements que le centre réussit à obtenir auprès de différentes fondations pour offrir des moyens de contraception aux populations précaires.

On constate l'impact du COVID, avec davantage de demandes en lien avec des baisses de revenus.

109.02 Centre d'orthophonie

42400.00 Prestations de services pour tiers

La fondation « L'enfant c'est la vie » a mis fin à la convention qui la liait au centre d'orthophonie. Dès lors, une perte de facturation est attendue. Les enfants seront toujours pris en charge, mais désormais au centre d'orthophonie, comme tout autre enfant (plus de traitement prioritaire, ni de prestations au lieu d'accueil pour l'enfant ou les équipes éducatives).

Une harmonisation des tarifs sera mise en place au 1er janvier. L'ensemble des prestations seront désormais facturées à 120 francs par heure, comme pratiqué par l'ensemble des prestataires d'orthophonie (orthophonistes privées, prestations facturées au canton, etc.). Ainsi, le

tarif pour les traitements non reconnus par le canton (15% des cas) passera de 96 à 120 francs par heure de traitement. La Ville continuera de subventionner 60% de ces traitements. En revanche, la séance visant à l'établissement d'un bilan, qui est effectuée au centre et qui n'est pas financée par le canton, est intégralement subventionnée. Cette harmonisation des tarifs permet également de garantir une égalité de traitement pour l'ensemble du territoire communal.

La liste d'attente est actuellement de près de 7 mois. Cela s'explique par une demande forte cette année et un effectif réduit du personnel du centre depuis l'été (une orthophoniste a baissé son taux, le poste sera repourvu en décembre), ce qui suscite l'inquiétude des commissaires à l'égard de l'équipe du centre et du maintien des prestations.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

Le potentiel de maintien et de développement d'une vie sociale pour les personnes âgées est important au niveau communal. La stratégie de la commune est notamment de développer des actions ciblées sur les quartiers pour offrir contacts et activités à cette échelle (café rencontre, cours de cuisine, etc.) en s'appuyant sur les ressources présentes (associations, bénévoles).

La mise en place de la fusion a nécessité des adaptations (Noël des retraité-e-s, etc.). Les personnes âgées sont particulièrement attachées aux pratiques et à la vie de quartier des anciennes communes.

Rapport de la sous-commission financière V

(Culture, intégration et cohésion sociale)

La sous-commission financière V, composée de Mme Johanna Lott Fischer (en remplacement de Mme Alice Dudle), de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de M. Benoît Zumsteg, s'est réunie le 10 novembre 2021 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner le budget 2022.

Ont également participé à cette séance les responsables des entités suivants : M. Frédéric Richter (Action sociale), M. Sylvain Ghirardi (cohésion sociale), Mme Gaëlle Métrailler (culture), Mme Marianne de

Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mme Antonia Nessi, Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique) et Mme Floriane Mamie (secrétaire générale).

Rapporteuse de la sous-commission : Mme Isabelle Mellana Tschoumy

Préambule

Notre séance de sous-commission ayant eu lieu la veille de la séance d'entrée en matière du Budget 2022 ; nos discussions n'ont pas pu porter sur la question des efforts économiques à hauteur de 6 millions annoncés lors de cette séance. Nos questions ont plutôt porté sur la compréhension des écarts entre les budgets 2021 et 2022, ce qui n'a pas toujours été facile, notamment en raison d'une série d'erreurs au budget 2021.

Des pistes ont été évoquées pour diminuer les coûts structurels dans le service de la culture, notamment pour le regroupement et la gestion commune des bibliothèques dans le cadre du projet "Collège latin", le regroupement des collections des musées à Tivoli, ainsi qu'une collaboration intensifiée entre les musées et une promotion commune.

157.00 Secrétariat général CICS

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.04 Cotisations

Le projet NEXPO mentionné dans les commentaires au budget porte sur un projet d'exposition nationale initié par les 10 plus grandes Villes de Suisse. Parmi les quatre projets d'exposition nationale connus à ce jour, NEXPO est le seul auquel Neuchâtel peut s'intégrer. La Ville de La Chaux-de-Fonds en fait d'ailleurs aussi partie.

Culture

133 Service de la culture

Suite à la fusion, le service de la culture a été réorganisé. Les bibliothèques et la médiation culturelle font désormais partie du service de la culture.

Concernant l'organisation des bibliothèques, plusieurs scénarii sont étudiés pour permettre d'optimiser la gestion tout en garantissant un service à la population en matière de lecture publique dans les différentes parties du territoire. Le projet de collège latin pour lequel le concours d'architecture est actuellement ouvert intégrera les aspects d'organisation. Pendant la phase de transition, une rationalisation de l'organisation des bibliothèques aura déjà lieu.

133.01 Aides culturelles

30 Charges de personnel

Le service « central » (entité 133.01) est désormais composé d'une secrétaire-réceptionniste à 60% (transfert de la Direction), d'une adjointe à 50% d'une chargée de projets à 50% (reprise des tâches de l'ancienne chargée de projets de la Direction) et d'une cheffe de service à 100%.

36 Charges de transfert

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Le montant de 2'950'000 francs recouvre la subvention à la bibliothèque publique et universitaire (BPUN). Elle n'a pas augmenté depuis 2013.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Cette rubrique comprend des subventions régulières à hauteur de 2'020'300 francs qui vise à remplir la mission de soutien aux acteurs culturels institutionnels (comprend à titre d'exemple les subventions à Bibliomonde, au Bibliobus, au Centre Dürrenmatt, au CAN ou encore au Théâtre du Pommier). La liste exhaustive figure dans le rapport de gestion.

Elle comprend également des subventions ponctuelles à hauteur de 535'000 francs. Ces subventions sont attribuées sur dossier pour des

projets d'expérimentation ou de création. Elles peuvent concerner des acteurs professionnels ou amateurs.

Pour 2022, étant donné la pandémie qui a particulièrement touché le secteur de la culture, les soutiens prévus sont maintenus (résolution signée par 30 villes suisses).

133.02 Théâtre du Passage

La participation de la Ville a été adaptée au budget 2022 du théâtre qui fait l'objet d'un financement intercommunal. La Ville soutient financièrement le fonctionnement de cette institution, et cela dans trois buts principaux :

- que la politique tarifaire du Passage permette un accès à un public le plus large possible ;
- que la programmation soit axée sur l'accueil et aussi la création de spectacles dans le domaine des arts de la scène ;
- que le Théâtre du Passage soit un instrument de travail professionnel destiné à la création régionale.

136.00 Service de médiation culturelle

La médiation culturelle est l'interface entre les musées et le public. Son activité principale porte sur l'organisation d'ateliers et de visites guidées dans les musées.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations services de tiers

En 2022, un effort particulier sera mis pour le développement de prestations pour la culture inclusive (par exemple, accueil du public malentendant et malvoyant).

134.02 Bibliothèque Pestalozzi

La Bibliothèque-Ludothèque Pestalozzi est une institution dont le statut est mixte. D'une part, elle est pilotée par une association à but non lucratif, qui gère l'ensemble du fond de l'institution, le personnel bénévole et le mobilier. D'autre part, elle est soutenue par la Ville de Neuchâtel qui met à sa disposition le personnel professionnel et les locaux.

30 Charges de personnel

En 2021, l'ensemble des charges de personnel des bibliothèques étaient regroupées à l'entité 134.02. Dans le budget 2022, cela a été réparti selon la réalité entre les sites de Pestalozzi, Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

160.00 Bibliothèque Peseux

46 Revenus de transfert

46320.00 Subventions des communes et des synd. Inter.

La recette de l'EOREN finance la partie scolaire de la bibliothèque jeunesse qui se trouve dans le collège des Coteaux.

161.00 Bibliothèque Corcelles-Cormondrèche

30 Charges de personnel

Les ressources dans cette bibliothèque ont été renforcées en raison de la très forte fréquentation et de la sous-dotation du lieu en termes de ressources humaines.

Musées

Les musées ont une promotion touristique commune. En 2021, le service du tourisme a organisé le projet « Promomusée » auquel étaient intégrés le Centre Dürrenmatt, le Laténium et le Château et musée de Valangin en plus des quatre musées de la Ville. Une campagne spécifique au Vallon de l'Ermitage est également organisée. Elle a été reprise par Suisse tourisme ce qui a fait venir de nombreux visiteur-euse-s.

Les statistiques détaillées des visiteur-euse-s du Jardin botanique figurent dans le « Bibliothèques et Musées ».

Pour les musées, les mesures d'économie ont principalement porté sur la rationalisation et des baisses dans les BSM ainsi que le renforcement des recours à des financements extérieurs.

137 Musée d'art et d'histoire

135.00 Dépôt et production d'expositions

Cette entité comptable comprend la menuiserie centrale et comprendra également à futur les frais liés au centre de conservation (Tivoli).

137.00 Musée d'art et d'histoire

Un crédit d'étude est prévu en 2022 pour les assainissements du bâtiment de l'Esplanade Léopold-Robert 1. Cela figure à la planification des investissements du service des bâtiments et non dans le budget du musée.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Les frais concernent la location de locaux pour l'entreposage des collections en attendant le transfert dans le futur pôle muséal de conservation.

31990.00 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique concerne les frais liés à l'enveloppe quadriennale qui permet d'organiser les expositions selon un rythme indépendant des années civiles.

L'exposition Henry Brandt a été réalisée en partenariat avec la Cinémathèque suisse dans le cadre du centenaire. Les coûts du centenaire d'Henry Brandt se chiffrent à environ un million et demi de francs. Seuls 170'000 francs sont financés par le budget d'expositions de la Ville de Neuchâtel. La recherche de fonds a permis de bénéficier du soutien de la loterie romande neuchâteloise, de la CPOR (Commission romande de répartition des bénéfices de la Loterie romande) et de diverses fondations. Ces soutiens n'apparaissent qu'en partie dans les comptes de la Ville car ils sont souvent versés aux sociétés des amis des musées qui financent notamment les publications et les événements qui se tiennent en marge des expositions. Le règlement de la loterie romande exclut par exemple tout versement direct à des institutions publiques.

2022 verra également l'ouverture de l'exposition Mouvements (nouvelle exposition permanente) et de la nouvelle salle des automates, toutes deux le 22 janvier (vernissage).

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31330.00 Charges d'utilisation informatique

Cette charge concerne un contrat de prestations avec le SITEL en lien avec les bases de données scientifiques que le SIEN ne peut pas gérer.

31990.00 Autres charges d'exploitation

L'exposition « Sauvage » actuellement ouverte sera prolongée jusqu'au 27 mars. A partir du 22 octobre 2022, c'est une nouvelle exposition qui ouvrira pour montrer les coulisses du déménagement des collections.

43 Revenus divers

43090.01 Autres revenus

Ce revenu concerne la location de l'exposition Manger, la mécanique du ventre à l'école du Rosey à Rolle.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31990.00 Autres charges d'exploitation

L'exposition Henry Brandt située dans le parc du musée sera prolongée jusqu'au printemps 2022.

L'année 2022 sera marquée par l'ouverture de l'exposition reportée "Sauvages: deuxième saison" et par d'importants travaux préparatifs pour

le déménagement des collections. L'exposition "Sauvage" est le second volet d'une collaboration avec le Muséum, portant cette fois sur la notion envisagée dans les sciences sociales. L'exposition sera déployée sur les trois niveaux de la Black Box pour la première fois.

La direction du MEN, de même que celle du MahN font partie du groupe de travail sur le parcours pédagogique multimédia « Neuchâtel, passé colonial », les musées sont donc intégrés à ces projets et réflexions.

140 Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

Une nouvelle convention entre l'Université et la Ville de Neuchâtel entre en vigueur. Son mode d'application diffère profondément de la convention de transition qui a prévalu durant 8 ans, entre 2014 et 2021. Cela impacte le budget notamment dans les subventions attribuées au Jardin botanique qui ne peuvent plus être automatiques car contraire à la loi sur les Universités.

Le changement de convention implique une migration du système informatique et téléphonique du SITEL (UniNe) au SIEN.

30 Charges de personnel

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31050.00 Denrées alimentaires

Ces frais concernent la cafétéria du Jardin botanique. Celle-ci génère par ailleurs des recettes.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Avec le transfert de propriété des terrains, la Ville devient propriétaire de la Villa qui accueille les expositions et ne paiera plus de loyer. Ce transfert de propriété a été effectué par l'échange d'autres terrains (CEG, Octogone) entre la Ville et le Canton.

31990.00 Autres charges d'exploitation

Une exposition liée à la mission spatiale Mars à laquelle Neuchâtel est liée par le CSEM ouvrira en 2023 mais la préparation se fera en 2022. En 2022, deux sentiers sensoriels seront réalisés et répondent à la volonté d'inclusion de tous les types de visiteur-euse-s.

En termes d'économie, les BSM devraient diminuer et la recherche de cofinancement augmenter, mais la structure des coûts reste la même.

Action sociale

La fusion n'a pas eu d'impact sur le budget 2022 du service de l'action sociale. L'harmonisation des prestations à l'intention des aîné-e-s ou des personnes bénéficiaires des prestations complémentaires (subvention communale) avaient déjà été anticipés dans le budget 2021.

Le poste important du budget de l'action sociale concerne la participation à la facture sociale regroupé dans les entités de gestion 110.00 et 111.00.

110 Guichet social régional

110.00 Guichet social régional

Concernant le climat général, il y a une incertitude sur les dépenses de l'aide sociale dans les prochaines années. Avec la pandémie, une forte augmentation des demandes à l'aide sociale était redoutée, elle n'a pour l'instant pas eu lieu grâce en grande partie aux soutiens octroyés à l'économie.

Les indicateurs de l'aide sociale issus du rapport annuel de l'initiative des villes suisses montrent qu'il n'y a pas d'augmentation de dossiers d'aide sociale au niveau suisse (+0.5%). Cependant, une hausse des bénéficiaires qui ont dû recourir à l'aide sociale pour la première fois a été observée durant la première année de la pandémie. Par ailleurs, un bénéficiaire sur deux est un bénéficiaire « récurrent » de l'aide sociale ; sont notamment concernés les familles monoparentales et les personnes de plus de 50 ans sans formation / avec métiers précaires.

30 Charges de personnel

L'augmentation de 0.5 EPT pour la gestion du contentieux évoquée dans les commentaires au budget fait suite à un audit sur site du service cantonal de contrôle de l'aide sociale (rapport en cours de finalisation, dans l'attente de sa version finale). La principale recommandation de l'Etat est de renforcer ces ressources pour traiter plus rapidement les contentieux – sans qu'il soit relevé de faute mais plus dans une perspective préventive. A noter que « contentieux » concernent les dossiers d'aide sociale qui sont fermés (débiteurs). Cette tâche de récupération des montants à rembourser est compliquée, car les gens qui sortent de l'aide sociale restent bien souvent encore en situation financière fragile.

De façon globale, l'audit devrait relever un travail de qualité dans la tenue des dossiers d'aide sociale. Le rapport final est en cours d'élaboration.

Ce poste représente une partie de l'augmentation de la nature 30 à hauteur d'environ 50'000 francs. Le poste est financé à 40% par la facture sociale.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31200.02 Electricité

Le montant a été adapté selon les dépenses effectives.

31329.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Cette rubrique comprend différents mandats notamment liés à la réorganisation de l'entité d'intégration socio-professionnelle mais également pour des interventions de coaching et de supervision nécessaire au développement des prestations et l'amélioration de l'organisation.

Cette rubrique comprend également un montant de 30'000 francs pour un projet d'externalisation partielle des prestations juridiques dans le suivi des dossiers d'aide sociale, ce projet est porté conjointement avec les autres communes abritant un service social régional. Ce projet viendra soulager le service juridique communal de certaines tâches. Il est encore en discussion et a pris du retard au niveau cantonal.

36 Charges de transfert

Cette rubrique comprend la participation de la Ville à la facture sociale dont les postes principaux sont l'aide sociale et les subsides Lamal.

Les chiffres sont repris des estimations du Canton. Etant donné l'analyse faite par la Ville et le nombre de dossiers qui est en baisse, les chiffres ont été revus au plus juste.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

En page 21 du rapport, au numéro 461, il est fait mention d'une baisse des dédommagements des communes de 93'800 francs au guichet social régional et à l'office de l'intégration socio-professionnelle (et non intégration sociale comme stipulé dans le rapport). On retrouve cette baisse dans les rubriques suivantes :

- CHF 50'000.- EG 110.00 rubrique 46110.00 « Dédommagements des cantons et concordats » (p. 126)
- CHF 3'800.- EG 134.05 rubrique 46110.00 « Dédommagements des cantons et concordats » (p.128)
- CHF 40'000.- EG 134.05 rubrique 46130.00 « Dédommagements des ass. sociales publiques » (p.128)

111 Aide sociale

111.00 Aide sociale

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31332.00 Contrat de prestation informatique

Les frais informatiques apparaissent désormais dans un autre dicastère. Les services n'ont plus les détails des dépenses concernées

112 Agence AVS / AI

112.00 Agence AVS / AI

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Cette dépense concerne l'allocation communale complémentaire (arrêté concernant le versement d'une allocation annuelle aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste du 11 décembre 2017). Le budget 2021 intégrait déjà l'élargissement à tout le territoire fusionné. Pour Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin, cela vient compenser d'autres prestations communales qui étaient octroyées (pour le télé-réseau de Peseux par exemple). On notera qu'à Neuchâtel, il n'y a pas de prestations complémentaires familiales, de rente jeune ou de rente pont.

La tendance du nombre de bénéficiaires de cette allocation est stable. Elle concerne les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI, y compris les personnes au bénéfice d'une prestation partielle ce qui évite les effets de seuil.

Cohésion sociale

134 Cohésion sociale

134.05 Office de l'intégration sociale et professionnelle

Avec la nouvelle organisation, cette entité est désormais dans le même dicastère que le service de l'action sociale ce qui permet de construire des synergies.

Concernant le contexte global, le marché de l'emploi se porte globalement plutôt bien, mais avec des difficultés sectorielles préoccupantes (BioTech/MédTech après l'échec de l'Accord-cadre avec l'UE, hôtellerie-restauration, frappée par les conséquences de la pandémie) des perspectives de précarité sur certains types de chômeur-euse-s. Avec les grands travaux d'infrastructure prévus dans le canton, le secteur du bâtiment est en train de se préparer. La Ville de Neuchâtel est la seule

entité qui organise des mesures d'intégration dans ce secteur (Programme BâtiPlus).

L'entité 134.05 recouvre trois prestations distinctes :

- BâtiPlus (programme d'intégration pour le secteur du bâtiment) - environ 30 participant-e-s en 2022 (adultes)
- SEMO – semestre de motivation (formation et coaching de jeunes) - 44 places. Environ 100 participant-e-s en 2022
- Accompagnement de jeunes bénéficiaires de l'AI qui suivent une formation professionnelle duale ordinaire (nouveau partenariat conclu avec l'OAI depuis le mois d'août 2020) – Actuellement, 7 jeunes bénéficient de ce suivi individualisé.

Les chiffres détaillés du nombre de participant-e-s figurent dans le rapport de gestion.

Ces trois prestations ont des sources de financement différentes, soit l'assurance-chômage pour BâtiPlus et le SEMO et l'assurance invalidité pour la troisième prestation.

Concernant le suivi des jeunes après le terme de la prestation, le service a le réflexe d'effectuer celui-ci, dans le but de prévenir une nouvelle rupture.

Concernant les charges résiduelles pour la Ville :

- BâtiPlus, la commune prend en charge une part résiduelle qui s'explique par le fait qu'elle recourt aux prestations du programme pour de petits travaux dans les bâtiments par exemple. Cette pratique convenue avec le Canton depuis la création de la mesure en 2003 évite la concurrence déloyale avec d'autres entreprises et représente donc un retour sur investissement.
- SEMO, 100% de financement fédéral.
- Accompagnement AI, 100% de financement fédéral.

A noter que pour le domaine de l'action sociale, l'insertion est financée par la facture sociale. On relèvera l'indice de satisfaction élevé après audit par KPMG sur la qualité et la gestion financière du SEMO et de BâtiPlus.

46 Revenus de transferts

46130.00 Dédommagements des ass. Sociales publiques

En lien avec le commentaire inscrit, l'assurance invalidité paie la prestation effectivement délivrée selon la logique d'un forfait adapté à chaque situation individuelle. La prestation peut être activée ou interrompue à n'importe quel moment. Sur proposition du service financier, les charges et recettes découlant de cette prestation ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat, mais sur un compte de bilan dédié. Cette approche comptable permet de répondre à l'exigence posée par l'AI à l'ensemble de ses partenaires d'enregistrer les charges et recettes sur un compte de fluctuation durant l'exercice, avec ajustement durant l'année N+1, après l'audit des comptes par un organe indépendant.

134.06 Actions jeunesse

30 Charges de personnel

Ces charges concernent le poste de coordination du Conseil des jeunes qui est intégré à leur budget. Les charges sociales ne sont pas indiquées dans le groupe 30, car il s'agit d'un contrat horaire.

36 Charges de transfert

46360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Cette rubrique regroupe des subventions régulières, versées le plus souvent sur la base d'une convention ou d'un contrat de prestations, à des institutions ou associations telles que le Centre de loisirs, la Jeunesse de la Côte, ProJunior Arc jurassien ou Graine de génie, Graine de citoyen. La politique de la jeunesse définit clairement les ayant-droits, distinction est faite entre les activités Jeunesse et les activités socio-culturelles. Cette rubrique prend également en compte les moyens mis à la disposition du Parlement et du Conseil des jeunes.

La fête de la jeunesse est financée par le Dicastère de la Famille.

134.07 Intégration sociale

Les charges sociales ne sont pas indiquées dans le groupe 30, car il s'agit de contrats horaires.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit

31300.01 Prestations de services de tiers

Un montant est prévu pour les Assemblées citoyennes. L'organisation de celles-ci reste institutionnellement liée à la Chancellerie, mais un montant de 40'000 francs est attribué au service de la cohésion sociale pour lui permettre d'assurer les moyens d'animation et de modération lors des séances de chacune des Assemblées. L'organisation est encore à affiner et dépendra du Règlement qui sera défini par le Conseil général. 40'000 francs représentent un chiffre minimal.

Le reste concerne d'autres prestations ordinaires notamment pour la Semaine de l'Europe, le Prix de la citoyenneté, la Semaine de la démocratie locale ou les soirées d'accueil des nouveaux arrivants.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. Privées à but non lucratif

Une erreur au budget 2021 a été corrigée. Ces subventions permettent de soutenir des partenaires tels que l'Association RECIF, l'EPER, mais aussi d'assurer le financement du dispositif d'animations hors murs. Cette rubrique englobe également les moyens financiers (près de 250'000 francs) dédiés aux Commissions d'animation locale et au tissu associatif local des trois anciennes Communes, en faisant application de la convention de fusion.

Les soutiens octroyés à ces associations ou institutions sont essentiels, notamment à l'égard de la jeunesse, composante du corps social qui souffre fortement de la pandémie. Le maintien de la vie locale dans les communes fusionnées est garanti par la convention de fusion. A long terme, il y a une volonté de transparence et d'harmonisation en continuant de soutenir les organisations bénévoles et l'auto-organisation des habitant-e-s.

L'ensemble des structures mises au bénéfice d'une subvention, quel qu'en soit le montant, doivent remettre chaque année leurs comptes et rapports d'activité pour vérification du bon usage des deniers publics (application stricte du Règlement sur les subventions).

46 Revenus de transfert

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

La subvention du Programme d'intégration cantonale (PIC 2) accordée à la Ville l'était pour une période-test qui arrive à son terme. Aucune garantie n'est donnée pour son renouvellement. Cela dépendra du prochain programme quadriennal PIC que le Canton définira et adressera à la Confédération pour les prochaines années.

134.01 Case à chocs

La Case à Chocs est une infrastructure culturelle qui s'inscrit dans la politique de promotion culturelle de la Ville. Elle n'est pas assimilable à un espace nocturne de distraction commerciale de type discothèque. Elle accueille également des activités socio-culturelles (Parlement des jeunes, structures sociales par exemple).

La Ville est propriétaire du bâtiment. L'association de coordination de la Case à Chocs s'occupe de la gestion et de l'exploitation du lieu. Elle mobilise son propre personnel. Seul le personnel fixe est employé de la Ville.

L'association de coordination de la Case à Chocs verse un loyer brut de quelque 85'000 francs en mains de la Gérance des bâtiments (bâtiment inscrit au patrimoine financier).

Il s'agit de la même logique de fonctionnement que le théâtre du Passage. La gestion de la salle et tout le plateau technique sont gérés par la Ville. L'organisation des concerts est par contre autofinancée. Les Villes de Fribourg, Lausanne, Genève, Bienne ou Sion, pour ne citer qu'elles, appliquent des modèles de partenariat et de financement public comparables.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. Privées à but non lucratif

Le montant de 100'000 francs représente la subvention annuelle à l'Association de coordination de la Case à chocs. 60 % de cette somme est consacrée à soutenir la programmation de jeunes talents (atténuation du risque programmatique d'artistes émergents). Le solde permet de soutenir l'Association face aux charges très lourdes qu'elle supporte pour l'entretien et le renouvellement du plateau technique.

134.03 Gestion des églises

33 Amortissements du patrimoine administratif

Les imputations internes pour le patrimoine administratif ont été supprimées. Elles sont maintenues pour le patrimoine financier.

Pour l'un des commissaires, la volonté de diminuer les coûts au niveau de la cohésion sociale n'a pour le moment pas abouti sur des économies significatives. Les mesures identifiées sont une non-augmentation des EPT et une mutualisation des services.

Propositions d'amendements

Au dépôt de 23 amendements au budget 2022 par certains commissaires, la commission financière a refusé d'entrer en matière par 11 voix contre et 4 pour.

Au dépôt de 3 amendements au budget des investissements 2022 par certains commissaires, la commission a refusé d'entrer en matière par 10 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.

Conclusion

Le Conseil communal reste assez optimiste et, tout en respectant la charte de la fusion, voit venir à terme des économies d'échelles. Il faut toutefois se montrer patient.

Le budget 2021 contenait de nombreuses imputations erronées par méconnaissance des fonctionnements internes des quatre communes. Le budget 2022 corrige certaines de ces erreurs et il est probable que d'autres seront découvertes en cours d'exercice. La lecture de ce budget en a été d'autant plus complexe pour les commissaires.

Un travail conséquent a été fourni tout au long de l'année par toute l'administration pour mener à bien notre fusion et bien des efforts restent encore à accomplir. La CoFi remercie tou-te-s les membres et cadres de notre administration pour leur engagement, durant une année 2021 si particulière, et relève la difficulté de présenter un budget 2022 le plus cohérent possible.

La fusion reste une aventure des plus extraordinaire à mener mais comme l'ont souligné certains d'entre nous, c'est à faire une fois mais pas trop souvent...

Les cinq rapports des sous-commissions financières (SCF) sont adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

SCF I : unanimité

SCF II : unanimité

SCF III : unanimité

SCF IV : unanimité

SCF V: unanimité

Au terme de ses travaux, la CoFi s'est prononcée comme suit s'agissant des divers arrêtés qui lui étaient soumis :

Arrêté I concernant le budget 2022 : 11 voix pour et 4 contre

Arrêté II concernant les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2022 : 11 voix pour et 4 contre

Arrêté III concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle : favorablement, à l'unanimité

Arrêté IV concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2022 : favorablement, à l'unanimité

Arrêté V concernant les enveloppes budgétaires nécessaires à la gestion des expositions temporaires des musées (MahN, MHN et MEN) et du jardin botanique pour les années 2022 à 2025 : 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions

Arrêté VI concernant la désignation de l'organe de révision pour les exercices 2022 et 2023 (avec deux modifications formelles dans le titre et l'article 1): favorablement, à l'unanimité

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 23 novembre 2021.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Christophe Schwarb

Nicolas de Pury

Projet I

**ARRETE
CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR
L'EXERCICE 2022**

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2022 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	331'578'700
Revenus d'exploitation	-259'224'400
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>72'354'300</u>
Charges financières	8'725'900
Revenus financiers	-32'610'100
Résultat provenant de financements (2)	<u>-23'884'200</u>
Résultat opérationnel (1+2)	48'470'100
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-36'104'000
Résultat extraordinaire (3)	<u>-36'104'000</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>12'366'100</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	94'385'000
Recettes	-11'733'000
Dépenses nettes	<u><u>82'652'000</u></u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	52'707'000
Crédits financés par des taxes	29'945'000
Dépenses nettes	<u><u>82'652'000</u></u>

Art. 2 –

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE

CONCERNANT LES CREDITS POUR FAIRE FACE A DES IMPREVUS POUR L'EXERCICE 2022

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

Un crédit budgétaire total de 1'450'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2 –

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicatères / aux services de la manière suivante :

a) Infrastructures	500'000
b) Patrimoine bâti	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	500'000
Total	<hr/> 1'450'000 <hr/>

Art. 3 –

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

ARRETE

CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA RESERVE CONJONCTURELLE

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 15 millions de francs est prévu au budget 2022.

Art. 2 –

Ce montant est justifié par les effets sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité et par ceux liés à la crise du Covid-19.

Art. 3 –

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

ARRETE

CONCERNANT LES DEPENSES PORTEES A L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

Un crédit budgétaire annuel total de 1'250'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2 –

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

Art. 3 –

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

ARRETE

CONCERNANT LES ENVELOPPES BUDGETAIRES NECESSAIRES A LA GESTION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE, DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE, DU MUSEE D'ETHNOGRAPHIE ET DU JARDIN BOTANIQUE POUR LES ANNEES 2022 A 2025

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

Des crédits d'engagement à charge du compte de résultats sont accordés au Conseil communal pour la gestion des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, du Musée d'ethnographie et du Jardin botanique pour les années 2022 à 2025.

Art. 2 –

Le montant à disposition du Musée d'art et d'histoire est de 1'188'000 francs soit 297'000 francs par année.

Art. 3 –

Le montant à disposition du Muséum d'histoire naturelle est de 960'000 francs soit 240'000 francs par année.

Art. 4 –

Le montant à disposition du Musée d'ethnographie est de 1'040'000 francs soit 260'000 francs par année.

Art. 5 –

En raison des retards liés au Covid-19 et pour le Musée d'ethnographie, le solde disponible de l'enveloppe 2018 / 2021 au bouclage de l'exercice 2021 (180'000 francs) est reporté sur l'enveloppe à disposition pour l'exercice 2022.

Art. 6 –

Le montant à disposition du Jardin botanique est de 300'000 francs soit 75'000 francs par année.

Art. 7 –

Les revenus directement affectés à ces expositions (subventions, sponsors) augmentent d'autant l'enveloppe à disposition.

Art. 8 –

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

ARRETE

CONCERNANT LA DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES EXERCICES 2022 ET 2023

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Vu le préavis de la Commission financière du 30 septembre 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier –

En application des articles 23 LFinEC et 20 RLFinEC, le Conseil communal propose de désigner la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2022 et 2023.

Art. 2 –

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Annexes :

1. Calcul de l'autofinancement moyen sur 4 ans

Selon l'article 15 RCF						
	C 2019	C 2020	P 2021	B 2022		
Amortissements totaux	20'563'071	21'639'513	26'181'600	26'124'400		
./.Amortissements autoporteurs	4'495'867	4'595'335	5'154'000	4'648'600		
Amortissements nets	16'067'204	17'044'178	21'027'600	21'475'800		
./.Résultat (- bénéfice, + déficit)	-50'138'327	13'158'172	-26'900	12'366'100		
Autofinancement	66'205'531	3'886'006	21'054'500	9'109'700	Moyenne	25'063'934
Investissements nets (85%)	22'599'684	23'342'948	30'550'382	44'800'950	Moyenne	30'323'491
Degré d'autofinancement	292.9%	16.6%	68.9%	20.3%	Moyenne	82.7%

2. Budget 2022 : honoraires de conseillers externes et experts

	Classification par nature	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Commentaires
31320.00	Honoraires de conseillers externes et experts	2'008'500	1'573'800	434'700	
100.01-0110	Conseil général (Législatif)	40'000	40'800	-800	
100.07-0220	Secrétariat (Services généraux, autres)	80'000	57'000	23'000	Honoraires du Président du Conseil d'administration de Vadec
106.00-1400	Service juridique (Question juridique (en général))	50'000	50'000	0	
107.00-0220	Ressources humaines (Services généraux, autres)	150'000	79'000	71'000	Réévaluation du montant sur la base d'une moyenne sur les 5 dernières années et sur le base d'une projection des comptes 2021. Compte

					régulièrement sous-budgété chaque année
108.00-8500	Economie et domiciliation (Industrie, artisanat et commerce)	125'000	25'000	100'000	Budget supplémentaire en lien avec la conception et le déploiement d'une nouvelle stratégie de promotion économique et de domiciliation
110.00-5720	Guichet social régional (Aide matérielle légale)	70'000	70'000	0	
114.00-6190	Bureau technique (Routes, autres)	110'000	95'000	15'000	
116.00-3420	Parcs et promenades (Loisirs)	37'000	26'500	10'500	Augmentation pour les mandats d'études sur le nouveau territoire communal, dont la réalisation du «Plan Paysage» et inventaires floristiques des prairies de fauches
117.00-7202	Stations d'épuration (Stations d'épuration des eaux)	50'000	50'000	0	
119.00-0220	Administration	200'000	0	200'000	Honoraires pour stratégie immobilière et du logement
119.01-0220	Gérance et logement (Services généraux, autres)	55'000	146'500	-91'500	
119.02-0220	Patrimoine bâti (Services généraux, autres)	65'000	55'000	10'000	Adaptation partielle par rapport aux besoins des exercices précédents
120.00-0220	Développement territorial (Services généraux, autres)	85'000	115'000	-30'000	Transfert de 20'000 francs vers 120.02 Permis de construire et diminution de 10'000 francs des prévisions de mandats externes
120.01-7900	Planification et aménagement urbain (Aménag. du territoire)	250'000	290'000	-40'000	Ajustement en fonction des projets
120.02-1400	Permis de construire (Question juridique (en général))	20'000	0	20'000	Transfert de 20'000 francs depuis 120.00 Développement territorial pour mandats spécifiques de l'office
121.00-0220	Délégué à l'énergie (Services généraux, autres)	37'000	36'000	1'000	

124.00-8200	Entretien des forêts (Exploitation des forêts)	5'000	2'500	2'500	
125.00-7790	Délégué à l'environnement (Protection de l'environnement, autres)	50'000	50'000	0	
131.04-2180	Accueil parascolaire (Accueil de jour)	0	4'400	-4'400	
132.01-2192	Formation et égalité (Ecole obligatoire, autres)	40'000	40'000	0	
134.03-3500	Gestion des églises (Paroisse protestante)	5'200	5'200	0	
134.04-5590	Infrastructures culturelles et culturelles (Progr. d'insertion communal)	3'000	2'600	400	
134.06-5444	Actions jeunesse (Animation jeunesse)	2'500	2'500	0	
134.07-5444	Intégration sociale (Animation jeunesse)	2'800	2'800	0	
134.08-3220	Temple du Bas / salle de musique (Concerts et théâtre)	5'000	3'000	2'000	
139.00-3110	Musée d'ethnographie (Musées et arts plastiques)	60'000	66'000	-6'000	Mesure d'économie : réductions des collaborations externes
140.00-3110	Jardin botanique (Musées et arts plastiques)	23'000	23'000	0	
146.01-6340	Mobilité (Planification générale des transports)	70'000	70'000	0	
146.03-7790	Développement durable (Protection de l'environnement, autres)	150'000	10'000	140'000	Dossiers adaptation changement climatique, pollution ponctuelles et diffuses des sols, établissement d'un plan des risques et de crise concernant les événements environnementaux
148.00-7907	Agglomération (Conférences régionales (ACN-RUN-COMUL))	8'000	8'000	0	

150.01-0220	Communication (Services généraux, autres)	63'000	43'000	20'000	
151.05-1500	Prévention (Service du feu (en général))	2'000	2'000	0	
153.00-0220	Secrétariat général DDMIE (Services généraux, autres)	20'000	20'000	0	
154.00-0220	Secrétariat général DTETPB (Services généraux, autres)	15'000	20'000	-5'000	
155.00-0220	Secrétariat général DTASFRH (Services généraux, autres)	8'000	20'000	-12'000	Montant partiellement transféré aux projets de développement technologique (168.00)
156.00-0220	Secrétariat général FFSS (Services généraux, autres)	20'000	20'000	0	
157.00-0220	Secrétariat général CICS (Services généraux, autres)	20'000	20'000	0	
163.00-8711	Electricité (réseau électrique etc.)	0	3'000	-3'000	
168.00-0220	Développement technologique (Services généraux, autres)	12'000	0	12'000	Somme destinée à la mobilisation d'experts dans le cadre des projets